

La Présidente

**ARRETE
PORTANT DELEGATION PARTIELLE
DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Monsieur Syamak AGHA BABAEI, vice-président, est délégué dans mes fonctions en ce qui concerne le budget et les finances et en particulier :

- le suivi des questions budgétaires et financières et notamment des décisions d'accord pour la souscription des emprunts, des instruments de couverture et des lignes de trésorerie, la signature des contrats d'emprunt, d'instruments de couverture et de lignes de trésorerie, et tout acte contractuel relatif à la gestion des emprunts, des instruments de couverture et des lignes de trésorerie,
- le développement de la finance verte et l'adaptation de la politique budgétaire aux objectifs de développement des énergies renouvelables, aux enjeux sanitaires et climatiques,
- le contrôle de gestion et l'évaluation des politiques publiques et notamment le suivi du conseil d'évaluation,
- le suivi des organismes satellites (SEM, SPL et établissements publics),
- le suivi des activités liées aux moyens généraux.

./.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Monsieur Syamak AGHA BABAEI représente l'Eurométropole de Strasbourg.

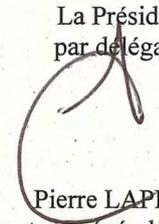
Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)



Pia IMBS

La Présidente
par délégation



Pierre LAPLANE
Directeur général des services

La Présidente

ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Madame Fabienne BAAS, vice-présidente, est déléguée dans mes fonctions en ce qui concerne la réduction, la gestion et la valorisation des déchets et en particulier :

- la collecte, la gestion et la valorisation des déchets (gestion des déchets ménagers et assimilés et déchets verts),
- la mise en œuvre de la tarification incitative des déchets,
- l'éducation et l'information pour une politique zéro déchet et la lutte contre le gaspillage.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Fabienne BAAS représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)

Pia IMBS

La Présidente
par délégation

Pierre LAPLANE
Directeur général des services

La Présidente

**ARRETE
PORTANT DELEGATION PARTIELLE
DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Madame Jeanne BARSEGHIAN, 1^{ère} vice-présidente, est déléguée dans mes fonctions en ce qui concerne les relations transfrontalières, européennes et internationales, et en particulier :

- les relations internationales notamment les actions de coopération,
- l'Europe, notamment les relations avec les institutions européennes,
- le suivi de l'Eurodistrict Strasbourg Ortenau,
- le rayonnement européen et international de Strasbourg.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Jeanne BARSEGHIAN représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020

Affiché à compter du : 10 AOUT 2020

Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020

(article L 2131-1 et 2 du Code Général des Collectivités territoriales)

Pia IMBS

La Présidente
par délégation

Pierre LAPLANE

Directeur général des services

La Présidente

**ARRETE
PORTANT DELEGATION PARTIELLE
DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Monsieur Christian BRASSAC, vice-président, est délégué dans mes fonctions en ce qui concerne la commande publique responsable et en particulier :

- tous actes relatifs aux accords cadre aux marchés publics à procédure formalisée et aux marchés à procédure adaptée tels que décrits dans le tableau de répartition des délégations de signatures entre l'administration et les élus annexé au présent arrêté,
- la présidence de la commission d'appel d'offres et du comité interne,
- la présidence des jurys au sens du code de la commande publique,
- la présidence des commissions de concessions (intervenant pour les concessions ou les délégations de service public),
- la présidence de la commission « aménagement » pour les concessions d'aménagement et les concessions de travaux dont la procédure est définie au Code de l'urbanisme (articles L 300-4 et L 300-5),
- l'adaptation des politiques d'achat et des contrats de la commande publique à l'objectif de développement des énergies renouvelables, aux enjeux sanitaires et climatiques et à l'insertion sociale,
- la définition des principes et des orientations des politiques d'achats,
- l'élaboration et le suivi du schéma des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) définissant la politique d'achat durable de l'Eurométropole.

./.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BRASSAC, vice-président, la présidence des commissions d'appel d'offres, des comités internes, des commission de concession et des commissions d'aménagement sera assurée par M. Syamak AGHA BABAEI, vice-président.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BRASSAC, vice-président, délégation est donnée à M. Syamak AGHA BABAEI, vice-président, pour signer tous actes relatifs aux accords-cadres, aux marchés publics à procédure formalisée et aux marchés à procédure adaptée tels que décrits dans le tableau de répartition des délégations de signatures entre l'administration et les élus, annexé au présent arrêté.

Article 4 :

Délégation est donnée à M. Pierre LAPLANE, Directeur général des services, pour signer tous actes relevant des compétences décrites à l'article 1^{er}, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. BRASSAC et AGHA BABAEI ou en cas d'indisponibilité de leur certificat de signature électronique.

Article 5 :

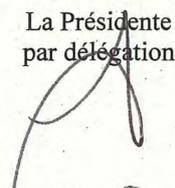
Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels un des délégués désignés dans les articles 1, 2, 3 et 4 représente l'Eurométropole de Strasbourg.

P.J. : tableau des délégations marchés publics.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)


Pia IMBS

La Présidente
par délégation

Pierre LAPLANE
Directeur général des services

**Tableau de répartition des délégations de signatures des actes relatifs aux marchés publics de la Ville de Strasbourg, de l'Eurométropole de Strasbourg et de la
Fondation de l'Œuvre Notre-Dame
Mise à jour juillet 2020**

Document ou acte concerné	Délégué(s) compétent(s) pour signer les actes en fonction des seuils *				
	Directeurs			DGS/DGA	Elus
	Marchés de 0 à < 4 000 € HT	Marchés de 4 000 € HT à < 25 000 € HT	Marchés compris entre 25 000 € HT et < 90 000 € HT	Marchés compris entre 90 000 € HT et < 214 000 € HT	Marchés ≥ 214 000 € HT et marchés passés selon une procédure formalisée (appel d'offres, procédure négociée...)
Courrier de renonciation à des pénalités	Elu(e)	Elu(e)	Elu(e)	Elu(e)	Elu(e)
Acte d'engagement et ses annexes ou contrat, choix des candidats admis à présenter une offre en cas de procédure restreinte, PV d'attribution des marchés, PV de jurys, rapports de présentation des marchés, accord-cadre, convention de groupement de commandes, commandes effectuées auprès des centrales d'achat	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint / responsable de service	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)
Décision de déclaration sans suite	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)
Avenants / modifications de contrats	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)
Décision de reconduction ou de non reconduction	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement)	Elu(e)

Document ou acte concerné	Déléataire(s) compétent(s) pour signer les actes en fonction des seuils *				
	Directeurs			DGS/DGA	Elus
	Marchés de 0 à < 4 000 € HT	Marchés de 4 000 € HT à < 25 000 € HT	Marchés compris entre 25 000 € HT et < 90 000 € HT	Marchés compris entre 90 000 € HT et < 214 000 € HT	Marchés ≥ 214 000 € HT et marchés passés selon une procédure formalisée (appel d'offres, procédure négociée...)
Actes spéciaux de sous-traitance et leurs annexes remis avec l'offre	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/responsable de service 1*	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)
Actes spéciaux de sous-traitance et leurs annexes remis en cours d'exécution du marché	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint
Ordres de service à prix provisoires	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)
Certificat administratif	DGS/DGA	DGS/DGA	DGS/DGA	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)
Décisions de résiliation	DGS/DGA	DGS/DGA	DGS/DGA	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)
Garanties à première demande (décision - Art. 123 du décret 2016-360 du 25 mars 2016)	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/responsable de service 1*	DGS/DGA	Elu(e)
Mainlevées	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA	Elu(e)

Document ou acte concerné	Délégué(s) compétent(s) pour signer les actes en fonction des seuils *				
	Directeurs			DGS/DGA	Elus
	Marchés de 0 à < 4 000 € HT	Marchés de 4 000 € HT à < 25 000 € HT	Marchés compris entre 25 000 € HT et < 90 000 € HT	Marchés compris entre 90 000 € HT et < 214 000 € HT	Marchés ≥ 214 000 € HT et marchés passés selon une procédure formalisée (appel d'offres, procédure négociée...)
Courriers d'information à des candidats dont les plis ont été reçus hors délai	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/Responsable de service des achats et de la commande publique
Courrier d'applications de pénalités / Réfaction	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA	Elu(e)
Courriers d'affermissement des tranches conditionnelles / optionnelles	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/responsable de service 1*	DGS/DGA	Elu(e)
Mises en demeure	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint
Décisions de réception de travaux, d'admission des fournitures et services	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint
Décompte général	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint

Document ou acte concerné	Délégué(s) compétent(s) pour signer les actes en fonction des seuils *				
	Directeurs			DGS/DGA	Elus
	Marchés de 0 à < 4 000 € HT	Marchés de 4 000 € HT à < 25 000 € HT	Marchés compris entre 25 000 € HT et < 90 000 € HT	Marchés compris entre 90 000 € HT et < 214 000 € HT	Marchés ≥ 214 000 € HT et marchés passés selon une procédure formalisée (appel d'offres, procédure négociée...)
Lettres de consultation et demandes de devis	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
Courriers d'accompagnement des dossiers de consultation et récépissés de dépôt des dossiers	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
Demands aux entreprises de compléter, préciser la teneur de leurs offres, maintenir leurs offres / mise au point, justifier leur prix (offres anormalement basses), demandes de prolongation du délai de validité des offres	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
Demands de pièces manquantes à un candidat	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
Courriers aux candidats non retenus (ONR)	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
Lettres de notification des marchés, de leurs avenants / modifications de contrats, des accords cadres, des décisions de résiliation et des actes spéciaux de sous-traitance	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service

Document ou acte concerné	Délégué(s) compétent(s) pour signer les actes en fonction des seuils *				
	Directeurs			DGS/DGA	Elus
	Marchés de 0 à < 4 000 € HT	Marchés de 4 000 € HT à < 25 000 € HT	Marchés compris entre 25 000 € HT et < 90 000 € HT	Marchés compris entre 90 000 € HT et < 214 000 € HT	Marchés ≥ 214 000 € HT et marchés passés selon une procédure formalisée (appel d'offres, procédure négociée...)
Réponses au contrôle de légalité préfectoral et demandes de renseignements de la DIRECCTE	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique
Réponses aux demandes de renseignements des entreprises évincées et aux demandes de communication de documents administratifs	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique
Lettres de notification des : - garanties à première demande - mainlevées de garanties	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
Ordres de service (autres qu'OSPP), bons de commandes émis en application d'un accord- cadre / marché à bons de commande	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service

Document ou acte concerné	Délégué(s) compétent(s) pour signer les actes en fonction des seuils *				
	Directeurs			DGS/DGA	Elus
	Marchés de 0 à < 4 000 € HT	Marchés de 4 000 € HT à < 25 000 € HT	Marchés compris entre 25 000 € HT et < 90 000 € HT	Marchés compris entre 90 000 € HT et < 214 000 € HT	Marchés ≥ 214 000 € HT et marchés passés selon une procédure formalisée (appel d'offres, procédure négociée...)
Rapports d'analyse des offres	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service

DGS : directeur général des services

DGA : directeur général adjoint

Diradj = Directeur adjoint

Elu(e) : élu(e) compétent(e) en matière de marchés publics (pour mémoire)

* dans le respect des règles prévues

1* (concerne uniquement la Direction de la Mobilité et des Espaces publics et naturels et la Direction de la Construction et du Patrimoine bâti)

La Présidente

**ARRETE
PORTANT DELEGATION PARTIELLE
DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Madame Suzanne BROLLY, vice-présidente, est déléguée dans mes fonctions en ce qui concerne la politique de l'habitat et la politique foncière et immobilière et en particulier :

- la politique de l'habitat (élaboration et animation du programme local de l'habitat, aides et actions en faveur du logement social et des personnes défavorisées notamment développement, rénovation et entretien du parc de logement social, délégation de l'aide à la pierre),
- le soutien à l'amélioration du parc immobilier privé,
- le soutien financier à l'entretien des espaces extérieurs des grands ensembles d'habitat social,
- le développement des dispositifs de logement intermédiaire,
- le développement et la gestion du dispositif d'hébergement d'urgence à l'intention des personnes et des familles sans domicile,
- la constitution des réserves foncières de la compétence de l'Eurométropole,
- la stratégie foncière et les compétences rattachées, notamment la signature des actes portant exercice des droits de préemption urbains tels que prévus au Code de l'urbanisme (articles L 240-1 à L 240-3), ou autres codes et notamment du droit de préemption du propriétaire indivisaire prévu à l'article L 815-4 du Code civil, ainsi que la signature des actes de renonciation à l'exercice de ces droits,
- les transactions immobilières et les compétences rattachées, notamment la signature des actes authentiques reçus par un notaire, ainsi que les actes sous seing privé,
- la gestion du patrimoine bâti et non bâti métropolitain, y compris les emphytéoses, modification d'affectation ou désaffectation de propriété métropolitaine,
- la présidence des réunions de la commission du patrimoine de l'Eurométropole, à l'exception des séances au cours desquelles sont inscrites à l'ordre du jour des acquisitions ou cessions de l'Eurométropole intéressant la ville de Strasbourg.

./.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Suzanne BROLLY représente l'Eurométropole de Strasbourg.

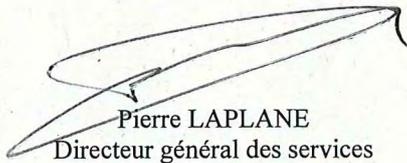
Article 3 :

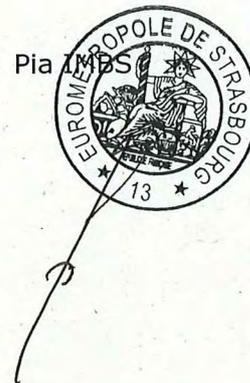
Le présent arrêté annule et remplace celui en date du 10 août 2020

Strasbourg, le 13 OCT. 2020

Transmis en préfecture le : 13 OCT. 2020
Affiché à compter du : 13 OCT. 2020
Certifié exécutoire le : 13 OCT. 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)

La Présidente
par délégation


Pierre LAPLANE
Directeur général des services



La Présidente

ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Madame Béatrice BULOUE, vice-présidente, est déléguée dans mes fonctions en ce qui concerne la voirie et l'aménagement de l'espace public et en particulier :

- la voirie métropolitaine (création, aménagement et entretien, y compris les arbres d'alignement) notamment la délivrance des divers actes ayant pour objet l'octroi de permissions ou autorisations de voirie, ou d'autorisation de travaux, en lien avec le règlement de voirie,
- la coordination de la gestion du patrimoine viaire dans l'ensemble des communes, définition des principes d'aménagement et des orientations communes,
- l'aménagement de l'espace public dédié à tout mode de déplacement urbain,
- la signalisation,
- la vidéo protection dans l'espace public métropolitain,
- le suivi de la concession de mobilier urbain.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Béatrice BULOUE représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)

Pia IMBS

La Présidente
par délégation

Pierre LAPLANE

Directeur général des services

La Présidente

**ARRETE
PORTANT DELEGATION PARTIELLE
DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Madame Danielle DAMBACH, vice-présidente, est déléguée dans mes fonctions en ce qui concerne la coordination de la transition écologique et de la planification urbaine et nature, et plus particulièrement :

- l'élaboration et le suivi du plan local d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg,
- l'adaptation du PLU aux énergies renouvelables, aux enjeux sanitaires et climatiques,
- la coordination à la transition énergétique et au développement durable (suivi et mise en œuvre du plan climat air-énergie territorial, les actions de promotion et de soutien au développement des énergies renouvelables, de récupération d'énergie et de réduction de l'effet de serre,
- le suivi du règlement local de publicité,
- les études préalables d'urbanisme paysager et d'aménagement d'ensemble ayant pour objet la valorisation d'espaces paysagers naturels et patrimoniaux établis sur plusieurs communes (ceinture des forts, coulées vertes) Nature et actions de protection et de valorisation du patrimoine naturel et paysager,
- les galeries souterraines et les sols pollués,
- la définition des politiques participant à la préservation écologique, la sensibilisation du public à l'environnement et les actions d'information en milieu scolaire.

./.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Danielle DAMBACH représente l'Eurométropole de Strasbourg.

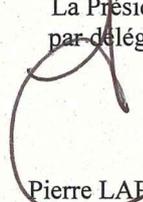
Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)



Pia IMBS

La Présidente
par délégation



Pierre LAPLANE
Directeur général des services

La Présidente

ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Monsieur Vincent DEBES, vice-président, est délégué dans mes fonctions en ce qui concerne le sport et les équipements sportifs, et en particulier :

- le fonctionnement et la mise à disposition des équipements sportifs de l'Eurométropole de Strasbourg, et notamment de la patinoire, le Rhénus, le stade de la Meinau, les piscines, l'aérodrome de Strasbourg Neuhof,
- les fonds de concours aux communes pour la construction d'équipements spécialisés et l'exploitation des plans d'eau,
- les relations métropolitaines avec les clubs sportifs de haut niveau,
- les relations métropolitaines avec les clubs et associations sportifs,
- le soutien à l'organisation d'événements sportifs métropolitains.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Monsieur Vincent DEBES représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)

Pia IMBS

La Présidente
par délégation

Pierre LAPLANE

Directeur général des services

La Présidente

ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Madame Cécile DELATTRE, vice-présidente, est déléguée dans mes fonctions en ce qui concerne la participation citoyenne et le débat public et en particulier :

- le renforcement de la citoyenneté métropolitaine en fondant des espaces de dialogue (débat public, co-construction en association avec le Conseil de développement, les habitants et les techniciens).
- l'accompagnement et la coordination auprès des communes du déploiement de conseils participatifs,
- l'implication du citoyen dans les projets de l'Eurométropole,
- la coordination des enquêtes publiques pour davantage d'information et d'écoute des habitants.

Article 2 :

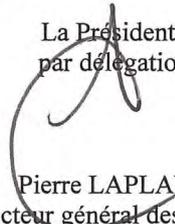
Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Cécile DELATTRE représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)


Pia IMBS

La Présidente
par délégation


Pierre LAPLANE
Directeur général des services

La Présidente

ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Madame Marie-Dominique DREYSSE, vice-présidente, est déléguée dans mes fonctions en ce qui concerne les solidarités intercommunales et métropolitaines, le soutien aux personnes en situation de handicap, et en particulier :

- la lutte contre les exclusions sociales, en dialogue avec les centres communaux d'action sociale (CCAS) et les centres intercommunaux d'action sociale (CIAS) et en soutien aux communes,
- le soutien à la jeunesse : pilotage du Fonds d'action jeunesse (FAJ) et de la prévention spécialisée, actions en faveur de l'inclusion,
- les actions en faveur du maintien et de l'accès au logement et le pilotage du Fonds de solidarité logement (FSL),
- le suivi des études et des dynamiques dans les champs de l'enfance, de la politique famille, des personnes âgées, et des actions en découlant,
- la politique handicap : stratégie issue du document de diagnostic et d'orientations communautaires (DDOC), suivi du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (Pave) et de la délégation de service public, Mobistras, pilotage de la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées (CIAPH), contribution à la stratégie interne du personnel de l'Eurométropole de Strasbourg et à l'inclusion du handicap dans les politiques publiques.

./.

Article 2 :

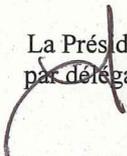
Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Marie-Dominique DREYSSE représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)



Pia IMBS



La Présidente
par délégation

Pierre LAPLANE
Directeur général des services

La Présidente

**ARRETE
PORTANT DELEGATION PARTIELLE
DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Madame Marie-Dominique DREYSSE, vice-présidente, est déléguée dans mes fonctions en ce qui concerne les solidarités intercommunales et métropolitaines, le soutien aux personnes en situation de handicap, et en particulier :

- la lutte contre les exclusions sociales, en dialogue avec les centres communaux d'action sociale (CCAS) et les centres intercommunaux d'action sociale (CIAS) et en soutien aux communes,
- le soutien à la jeunesse : prévention spécialisée, actions en faveur de l'inclusion,
- les actions en faveur du maintien et de l'accès au logement et le pilotage du Fonds de solidarité logement (FSL),
- le suivi des études et des dynamiques dans les champs de l'enfance, de la politique famille, des personnes âgées, et des actions en découlant,
- la politique handicap : stratégie issue du document de diagnostic et d'orientations communautaires (DDOC), suivi du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (Pave) et de la délégation de service public, Mobistras, pilotage de la commission intercommunale pour l'accessibilité (CIPA), contribution à la stratégie interne du personnel de l'Eurométropole de Strasbourg et à l'inclusion du handicap dans les politiques publiques.

./.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Marie-Dominique DREYSSE représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 3 :

Le présent arrêté annule et remplace celui en date du 10 août 2020.

Strasbourg, le

19 JAN. 2021

Transmis au contrôle de légalité le : 19 JAN. 2021
Affiché à compter du : 19 JAN. 2021
Certifié exécutoire le : 19 JAN. 2021
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)

Pia IMBS



La Présidente
par délégation

Delphine JOLY
Directrice générale déléguée

La Présidente

ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Madame Nathalie JAMPOC BERTRAND, vice-présidente, est déléguée dans mes fonctions en ce qui concerne le renouvellement urbain, les aires d'accueil des gens du voyage et la politique de la ville et en particulier :

- la politique de la ville, et notamment élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, animation, coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, mise en œuvre du programme d'action du contrat de ville,
- les actions de renouvellement urbain, notamment le suivi des quartiers prioritaires (par exemple : plans de rénovation urbaine -PRU- Cronenbourg, Hautepierre, la Meinau, Neuuhof, cité des écrivains...),
- la gestion et le développement des aires d'accueil des gens du voyage, y compris aires de grand passage, et les missions liées au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Nathalie JAMPOC BERTRAND représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général des Collectivités territoriales)

Pia IMBS

La Présidente
par délégation

Pierre LAPLANE
Directeur général des services

La Présidente

ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,

VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Madame Anne-Marie JEAN, vice-présidente, est déléguée dans mes fonctions en ce qui concerne les politiques de l'emploi, la formation, l'économie durable et la transition écologique des entreprises ainsi que le tourisme durable et en particulier :

- la stratégie économique et le pacte pour une économie locale durable,
- le suivi des politiques de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'insertion (en lien avec l'économie sociale et solidaire) et des missions locales,
- le soutien aux pôles de compétitivité/incubateurs et au campus des technologies médicales (Nextmed), sauf Alsace BioValley,
- l'Agence Régionale d'Innovation,
- les politiques liées aux zones d'activité, au PEX et au PMC, le suivi du marché d'intérêt national de Strasbourg,
- la stratégie de développement et de gestion du PAS (port autonome de Strasbourg),
- le suivi des organismes chargés du développement économique et de l'implantation d'entreprises,
- la coordination du projet territoire santé de demain.

./.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Anne-Marie JEAN représente l'Eurométropole de Strasbourg.

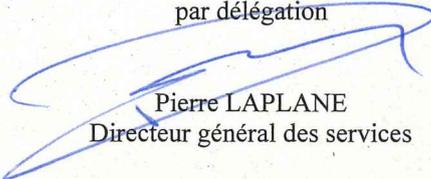
Article 3 :

Cet arrêté annule et remplace celui en date du 10 août 2020.

Strasbourg, le - 4 SEP. 2020

Transmis en préfecture le : - 4 SEP. 2020
Affiché à compter du : - 4 SEP. 2020
Certifié exécutoire le : - 4 SEP. 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)

La Présidente
par délégation


Pierre LAPLANE
Directeur général des services

Pia IMBS



La Présidente

ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Monsieur Alain JUND, vice-président, est délégué dans mes fonctions en ce qui concerne les mobilités, les transports, les déplacements, la politique cyclable et le plan piéton et en particulier :

- les mobilités et les déplacements, et notamment les modes actifs et nouvelles pratiques de déplacements,
- les transports et notamment les définitions de la stratégie, de la planification, la conduite des projets de transport et l'accompagnement des projets urbains, l'inter et la multi-modalité (notamment participation à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain) et le développement du Réseau express métropolitain,
- l'aménagement de l'espace public partagé entre les modes,
- la stratégie et la gestion du stationnement (en particulier en ouvrage : parcs et aires de stationnement) en lien avec le plan de déplacement urbain,
- la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile,
- le développement des services liés aux déplacements (vélos, transport de marchandises, et logistique urbaine, véhicules propres et infrastructures associées, et l'usage partagé des véhicules de transport terrestre à moteur),
- le suivi de la délégation de service public de transport de la CTS.

./.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Monsieur Alain JUND représente l'Eurométropole de Strasbourg.

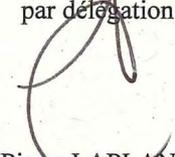
Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)



Pia IMBS

La Présidente
par délégation



Pierre LAPLANE
Directeur général des services

La Présidente

**ARRETE
PORTANT DELEGATION PARTIELLE
DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Monsieur Philippe PFRIMMER, vice-président, est délégué dans mes fonctions en ce qui concerne l'équité territoriale et le dialogue intercommunal et en particulier :

- la définition et mise en œuvre du principe d'équité territoriale à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg,
- l'approfondissement des politiques de mutualisation au sein de la métropole,
- la coordination de l'organisation et des actions territorialisées à l'échelle métropolitaine,
- la création des nouveaux cimetières métropolitains,
- l'extension des cimetières métropolitains existants,
- la création, extension, réhabilitation et gestion des chambres funéraires,
- le suivi de la SEM funéraire métropolitaine,
- la réflexion préalable à la mise en œuvre des transferts de compétences ou des restitutions de compétences (Commission locale d'évaluation des charges transférées – CLETC).

./.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Monsieur Philippe PFRIMMER représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)


P/a IMBS

La Présidente
par délégation



Pierre LAPLANE
Directeur général des services

La Présidente

ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Monsieur Valentin RABOT, vice-président, est délégué dans mes fonctions en ce qui concerne le personnel, la politique des ressources humaines et le dialogue social et en particulier :

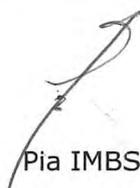
- la gestion du personnel de l'administration métropolitaine,
- la stratégie des ressources humaines et la mise en œuvre de la convention Ville/Communauté urbaine de Strasbourg du 3 mars 1972,
- la présidence de la commission mixte paritaire Ville/Eurométropole de Strasbourg,
- la gestion du Parc Véhicules et Ateliers métropolitain,
- la présidence et l'animation des instances paritaires.

Article 2 :

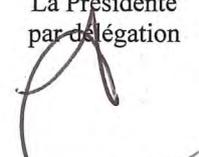
Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Monsieur Valentin RABOT représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)


Pia IMBS

La Présidente
par délégation


Pierre LAPLANE

Directeur général des services

La Présidente

ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Monsieur Pierre ROTH, vice-président, est délégué dans mes fonctions en ce qui concerne le soutien à l'émergence et accompagnement des acteurs de l'économie sociale et solidaire et en particulier le soutien à l'économie sociale et solidaire et la mise en œuvre de la « charte de l'économie sociale et solidaire », en lien avec la politique de l'emploi, le suivi des relations avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, ainsi que le pilotage du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Monsieur Pierre ROTH représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 3 :

Le présent arrêté annule et remplace celui en date du 10 août 2020.



Strasbourg, le 19 JAN. 2021

Transmis en préfecture le : 19 JAN. 2021
Affiché à compter du : 19 JAN. 2021
Certifié exécutoire le : 19 JAN. 2021
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)

Pia IMBS



La Présidente
par délégation

Delphine JOLY
Directrice générale déléguée

affaire suivie par : Service des assemblées – 03.68.98.68.65

La Présidente

ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Monsieur Thierry SCHAAL, vice-président, est délégué dans mes fonctions en ce qui concerne l'eau et l'assainissement, les milieux aquatiques et risques associés et en particulier :

Pour l'eau et l'assainissement :

- la gestion de l'eau potable, de l'assainissement collectif, des eaux pluviales, de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif),
- la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement et du schéma directeur d'adduction en eau potable,
- le suivi des relations avec le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA).

Pour les milieux aquatiques et risques associés :

- la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et suivi le cas échéant des établissements publics compétents,
- la prévention du ruissellement et de l'érosion des sols,
- l'animation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Bruche-Mossig Ill Rhin,
- le suivi du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

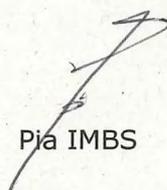
./.

Article 2 :

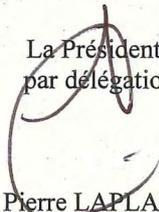
Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Monsieur Thierry SCHAAL représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)



Pia IMBS



La Présidente
par délégation

Pierre LAPLANE
Directeur général des services

La Présidente

**ARRETE
PORTANT DELEGATION PARTIELLE
DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Madame Françoise SCHAETZEL, vice-présidente, est déléguée dans mes fonctions en ce qui concerne l'urbanisme opérationnel, la politique du cadre et la qualité de vie, la qualité de l'air et la santé environnementale et en particulier :

- l'urbanisme opérationnel sur les communes de l'Eurométropole, les actes afférents aux opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain (ZAC) et aux conventions relatives à un Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le territoire de l'Eurométropole,
- la mise en œuvre de la Zone à Faibles Emissions Mobilité (ZFEM),
- l'élaboration des cartes stratégiques et des plans de prévention du bruit,
- le suivi de la qualité de l'air et du plan de protection de l'atmosphère (PPA), relations avec les organismes chargés de la surveillance de la qualité de l'air,
- l'élaboration et suivi du contrat local de santé de l'Eurométropole de Strasbourg,
- le plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

./.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Françoise SCHAETZEL représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

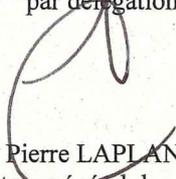
Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020

Affiché à compter du : 10 AOUT 2020

Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)

Pia IMBS

La Présidente
par délégation



Pierre LAPLANE
Directeur général des services

La Présidente

**ARRETE
PORTANT DELEGATION PARTIELLE
DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Madame Caroline ZORN, vice-présidente, est déléguée dans mes fonctions en ce qui concerne l'enseignement supérieur, la recherche, la vie étudiante et la métropole numérique et innovante et en particulier :

- l'enseignement supérieur, et notamment les relations avec les universités de Strasbourg et les grandes écoles, le soutien au milieu associatif étudiant,
- la mise en œuvre du plan Campus,
- le soutien au développement de la recherche, notamment dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, au parc d'innovation, au Bioparc 3 et plus généralement l'accueil d'entreprises innovantes,
- le pôle Alsace BioValley,
- le soutien à l'économie créative,
- la coordination des politiques concourant au développement des services numériques destinés aux utilisateurs finaux, la French Tech et ses actions prioritaires : technologies médicales, IOT, mobilités intelligentes, entreprises créatives,
- l'aménagement numérique du territoire, établissement et gestion des réseaux de télécommunication, conformément à l'article L 1425-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (établissement, exploitation, acquisition, et mise à disposition d'infrastructures et fourniture aux utilisateurs finaux).

./.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Caroline ZORN représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)



Pia IMBS

La Présidente
par délégation



Pierre LAPLANE
Directeur général des services

La Présidente

ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Monsieur Bernard EGLES, conseiller métropolitain, est délégué dans mes fonctions en ce qui concerne :

- les relations avec les armées, les associations d'anciens combattants, et les actions relevant du devoir de mémoire ;
- les relations avec les cultes.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Monsieur Bernard EGLES représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le - 4 SEP. 2020

Transmis en préfecture le : - 4 SEP. 2020
Affiché à compter du : - 4 SEP. 2020
Certifié exécutoire le : - 4 SEP. 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)

Pia IMBS



La Présidente
par délégation


Pierre LAPLANE
Directeur général des services

La Présidente

ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Monsieur Alexandre FELTZ, conseiller métropolitain, est délégué dans mes fonctions auprès de Monsieur Vincent DEBES, vice-président, et de Madame Françoise SCHAEZEL, vice-présidente, en ce qui concerne le sport santé et en particulier :

- le soutien, l'accompagnement, et la coordination auprès des communes pour le développement du dispositif « sport-santé sur ordonnance », pour la réalisation des maisons urbaines de santé (MUS) et le déploiement des ateliers santé ville dans les communes éligibles à la politique de la Ville,
- l'élaboration et animation du contrat local de santé de l'Eurométropole de Strasbourg dans les thématiques suivantes : sport-santé, maison urbaine de santé, atelier santé ville, santé mentale.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Monsieur Alexandre FELTZ représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)

Pja IMBS

La Présidente
par délégation


Pierre LAPLANE

Directeur général des services

La Présidente

**ARRETE
PORTANT DELEGATION PARTIELLE
DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Monsieur Marc HOFFSESS, conseiller métropolitain, est délégué dans mes fonctions auprès de Madame Danielle DAMBACH, vice-présidente, en ce qui concerne la transition énergétique et en particulier :

- le domaine de l'énergie, sauf infrastructure de charge et Cit'ergie,
- les concessions de distribution publique d'électricité et de gaz,
- les réseaux de chaleur,
- le suivi du projet « BSW ».

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Monsieur Marc HOFFSESS représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)

Pia IMBS

La Présidente
par délégation

Pierre LAPLANE

Directeur général des services

La Présidente

ARRETE
PORTANT DELEGATION PARTIELLE
DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Madame Michèle KANNENGIESER, conseillère métropolitaine, est déléguée dans mes fonctions auprès de Madame Anne-Marie JEAN, vice-présidente en ce qui concerne le tourisme et en particulier :

- la politique de développement du tourisme durable de l'agglomération,
- les relations avec les partenaires institutionnels (office du tourisme, Convention Bureau...).

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Michèle KANNENGIESER représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)

Pia IMBS

La Présidente
par délégation

Pierre LAPLANE
Directeur général des services

La Présidente

**ARRETE
PORTANT DELEGATION PARTIELLE
DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Madame Aurélie KOSMAN, conseillère métropolitaine, est déléguée dans mes fonctions :

-auprès de Madame Françoise SCHAEZEL vice-présidente, en ce qui concerne la géomatique, les affaires domaniales et en particulier :

- les procédures de bornage et de rectification des limites de propriété portant sur les propriétés métropolitaines,
- les relations avec le cadastre, le Livre foncier, et les géomètres-experts (partenariat, mise en cohérence des données foncières et nominatives, visa et intégration des documents d'arpentage,...),
- les arrêtés, avis, actes, documents d'arpentage, requêtes, notifications et tous autres documents nécessaires aux procédures domaniales, alignements, classement, déclassement, classement d'office (L318-3 du code de l'urbanisme), ou incorporation conventionnelle des aménageurs/constructeurs, superpositions d'affectations domaniales, transferts de gestion,
- la mise en œuvre de la géomatique (analyse spatiale et connaissance du territoire), constitution, gestion, utilisation et diffusion de données et bases de données géographiques et domaniales,

-auprès de Mme Danielle DAMBACH en ce qui concerne la démarche Cit'ergie.

./.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Aurélie KOSMAN représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 3 :

Cet arrêté annule et remplace celui en date du 10 août 2020.

Strasbourg, le 14 DEC. 2020

Transmis en préfecture le : 14 DEC. 2020
Affiché à compter du : 14 DEC. 2020
Certifié exécutoire le : 14 DEC. 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)

Pfa IMBS



La Présidente
par délégation

Serge FORESTI
Directeur Général Adjoint

La Présidente

ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Madame Michèle LECKLER, conseillère métropolitaine, est déléguée dans mes fonctions auprès de Madame Danielle DAMBACH, vice-présidente, en ce qui concerne la végétalisation des espaces publics, les trames vertes et bleues, la biodiversité, et en particulier :

- le renforcement des trames vertes et bleues, au regard des enjeux sanitaires et écologiques,
- la végétalisation des espaces publics,
- la gestion des espaces verts et naturels métropolitains,
- les travaux de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF),
- la définition des politiques participant à la préservation écologique (biodiversité).

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Michèle LECKLER représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)

Pia IMBS

La Présidente
par délégation

Pierre LAPLANE

Directeur général des services

La Présidente

**ARRETE
PORTANT DELEGATION PARTIELLE
DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Monsieur Thibaud PHILIPPS, conseiller métropolitain, est délégué dans mes fonctions en ce qui concerne la coordination, le pilotage et le suivi de la mise en œuvre de la cartographie des risques stratégiques de l'Eurométropole et le partage territorial de l'information et des outils de prévention sur la gestion des risques.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Monsieur Thibaud PHILIPPS représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 30 SEP. 2020

Transmis en préfecture le : 30 SEP. 2020
Affiché à compter du : 30 SEP. 2020
Certifié exécutoire le : 30 SEP. 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)



La Présidente
par délégation

Pierre LAPLANE
Directeur général des services

La Présidente

ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Monsieur Jean-Paul PREVE, conseiller métropolitain, est délégué dans mes fonctions auprès de Madame Fabienne BAAS, vice-présidente, en ce qui concerne la propreté urbaine et en particulier :

- la propreté (propreté des voies métropolitaines, gestion des déchets abandonnés enlèvement des graffitis et désaffichage),
- la viabilité hivernale,
- la fourrière métropolitaine pour animaux.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Monsieur Jean-Paul PREVE représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)



Pia IMBS

La Présidente
par délégation



Pierre LAPLANE

Directeur général des services

La Présidente

ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Monsieur Joël STEFFEN, conseiller métropolitain, est délégué dans mes fonctions auprès de Madame Anne-Marie JEAN, vice-présidente, en ce qui concerne le commerce et l'artisanat et en particulier :

- le commerce, les relations avec la chambre consulaire et la stratégie d'urbanisme commercial,
- l'artisanat, l'organisation de manifestations de valorisation des métiers d'artisanat, les relations avec la chambre consulaire,

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Monsieur Joël STEFFEN représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)


Pia IMBS

La Présidente
par délégation


Pierre LAPLANE
Directeur général des services

La Présidente

ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

Arrête

Article 1 :

Madame Doris TERNOY, conseillère métropolitaine, est déléguée dans mes fonctions auprès de Mesdames Danielle DAMBACH et Anne-Marie JEAN, vice-présidentes, en ce qui concerne l'agriculture et l'alimentation et en particulier :

- la politique agricole métropolitaine et les circuits courts,
- les relations avec la chambre d'agriculture et les organisations professionnelles,
- l'élaboration et l'animation de la politique eurométropolitaine en matière d'alimentation et suivi du plan alimentaire territorial.

Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Doris TERNOY représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)


Pia IMBS

La Présidente
par délégation


Pierre LAPLANE

Directeur général des services

La Présidente

ARRETE

RELATIF AUX POUVOIRS DE POLICE

DE LA PRESIDENTE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- Vu l'article L 5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'opposition au transfert à la Présidente de l'Eurométropole des pouvoirs de police en matière d'assainissement du maire de Wolfisheim,
- Vu l'opposition au transfert à la Présidente de l'Eurométropole des pouvoirs de police en matière de collecte des déchets ménagers du maire de Wolfisheim,
- Vu l'opposition au transfert à la Présidente de l'Eurométropole des pouvoirs de police en matière d'aires d'accueil ou terrains de passage des gens du voyage des maires de Lampertheim, Lipsheim, Niederhausbergen, Strasbourg, Wolfisheim,
- Vu l'opposition au transfert à la Présidente de l'Eurométropole des pouvoirs de police en matière de police de la circulation et du stationnement des maires d'Achenheim, Bischheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Kolbsheim, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, La Wantzenau, Wolfisheim,
- Vu l'opposition au transfert à la Présidente de l'Eurométropole des pouvoirs de police en matière de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi des maires d'Achenheim, Bischheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Kolbsheim, Lampertheim, Lingolsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, Wolfisheim,

Vu l'opposition au transfert à la Présidente de l'Eurométropole des pouvoirs de police en matière de procédure de péril et des édifices menaçant ruine, à la sécurité dans les établissements recevant du public à usage total ou partiel d'habitation et à la sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation des maires de Blaesheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, La Wantzenau, Wolfisheim,

arrête

Article 1^{er} :

Les pouvoirs de police des maires en matière d'assainissement sont transférés à la Présidente de l'Eurométropole à l'exception de ceux du maire de Wolfisheim.

Article 2 :

Les pouvoirs de police des maires en matière de collecte des déchets ménagers sont transférés à la Présidente de l'Eurométropole à l'exception de ceux du maire de Wolfisheim.

Article 3 :

Les pouvoirs de police des maires en matière d'aires d'accueil ou terrains de passage des gens du voyage sont transférés à la Présidente de l'Eurométropole à l'exception de ceux des maires de Lampertheim, Lipsheim, Niederhausbergen, Strasbourg, Wolfisheim.

Article 4 :

La Présidente de l'Eurométropole renonce au transfert de plein droit des pouvoirs de police des maires en matière de police de la circulation et du stationnement.

Article 5 :

La Présidente de l'Eurométropole renonce au transfert de plein droit des pouvoirs de police des maires en matière de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi.

Article 6 :

La Présidente de l'Eurométropole renonce au transfert de plein droit des pouvoirs de police des maires en matière de procédure de péril et des édifices menaçant ruine, à la sécurité dans les établissements recevant du public à usage total ou partiel d'habitation et à la sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation.

Article 7 :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Article 8 :

Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Strasbourg, le 1^{er} février 2021

Pia IMBS



Transmis au Préfet le : - 8 FEV. 2021
Affiché à compter du : - 8 FEV. 2021
Certifié exécutoire le : - 8 FEV. 2021
(article L.2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)

La Présidente
Par délégation

Delphine JOLY
Directrice Générale des Services

La Présidente

**ARRETE
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU les arrêtés de Madame la Présidente donnant délégation aux Vice-présidents, aux Vice-présidentes, aux Conseillers et Conseillères métropolitains-es,

VU la décision du Président de la CUS du 8 septembre 2010 relative à l'organisation générale des services de la Communauté urbaine (devenue Eurométropole le 1^{er} janvier 2015) et de la ville de Strasbourg,

Arrête

Article 1 :

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Delphine JOLY, Directrice générale des services, à l'effet de signer toutes décisions et tous actes relevant des matières n'ayant pas donné lieu à une délégation de fonctions aux Vice-présidents, Vice-présidentes, conseillers et conseillères métropolitain.e.s, délégué.e.s.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement des Vice-présidents, Vice-présidentes, conseillers et conseillères métropolitain.e.s délégué.e.s Madame Delphine JOLY, Directrice générale des services, reçoit délégation de signature pour toute matière faisant l'objet d'une délégation qui leur a été consentie.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Delphine JOLY, Directrice générale des services, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions que celles mentionnées aux articles 1 et 2 et au premier alinéa du présent article, à :

- Monsieur Bruno KOEBEL, Directeur général adjoint, pour tous actes et correspondances relevant des domaines suivants : achats et commande publique ; finances et programmation ; constructions et patrimoine bâti ; ressources logistiques ; ressources humaines, accompagnement humain, transformation et innovation, conseil, performance et affaires juridiques, communication, dématérialisation, projet digital, temps et services innovants ;
- Madame Julie ARANEDER, Directrice générale adjointe, pour tous actes et correspondances relevant des domaines suivants : culture ; enfance et éducation ; population, élections et cultes ; solidarités, santé, jeunesse, sports, événements droits des femmes et égalité de genre ;
- Madame Stéphanie STRASSER, Directrice générale adjointe, à compter du 1^{er} mars 2021, pour tous actes et correspondances relevant des domaines suivants : urbanisme et territoires, économie et attractivité, environnement et services publics urbains, mobilité et espaces publics et naturels, plan climat, transition énergétique, réseaux d'énergie, capitale verte européenne ;
- Monsieur Guy CHEVANNE, Directeur général adjoint, pour tous actes et correspondances relevant des domaines suivants : territoires, relations européennes et internationales ; participation citoyenne ; réglementation urbaine ; prévention urbaine, sécurité civile.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Delphine JOLY, Directrice générale des services et d'un.e ou plusieurs Directeurs généraux adjoints ou Directrices générales adjointes, la délégation de signature attribuée à ces derniers au titre de l'article 3 est exercée, dans les mêmes conditions que celles prévues aux articles 1 et 2, conformément à l'ordre de priorité suivant :

Absence ou empêchement de Mme Delphine JOLY, DGS et de :	Ordre de priorité
M. Bruno KOEBEL, DGA	Mme Julie ARANEDER, DGA Mme Stéphanie STRASSER, DGA M. Guy CHEVANNE, DGA
Mme Julie ARANEDER, DGA	M. Bruno KOEBEL, DGA Mme Stéphanie STRASSER, DGA M. Guy CHEVANNE, DGA
Mme Stéphanie STRASSER, DGA	M. Bruno KOEBEL, DGA Mme Julie ARANEDER, DGA M. Guy CHEVANNE, DGA

Absence ou empêchement de Mme Delphine JOLY, DGS et de :	Ordre de priorité
M. Guy CHEVANNE, DGA	M. Vincent EHRHARD, Adjoint au DGA M. Bruno KOEBEL, DGA Mme Stéphanie STRASSER, DGA Mme Julie ARANEDER, DGA

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Delphine JOLY, Directrice générale des services, de Monsieur Bruno KOEBEL, DGA, de Madame Julie ARANEDER, DGA, de Madame Stéphanie STRASSER, DGA, de Monsieur Guy CHEVANNE, DGA, de Monsieur Vincent EHRHARD, Adjoint au DGA, la délégation de signature attribuée au titre des articles 1, 2 et 3 est exercée par :

Structure	Nom du titulaire et de son-sa remplaçant-e
Le Secrétariat général	Mme Dounia GOUDADI, Secrétaire générale adjointe
La Direction de l' Audit interne	Directeur : M. Michel REVERDY
La Direction de Mission Transition Energétique, Renouvelable, Réseaux d'Energie (T.E.R.R.E)	Directeur : M. Thierry WILLM
La Direction Solidarités, Santé, Jeunesse	Directrice : Mme Maud RENON En cas d'absence ou d'empêchement, le Directeur adjoint : M. Michaël HUYGHE
La Direction de la Population, des élections et des cultes	Directeur : M. Luc SCHEECK
La Direction de l' Enfance et de l'éducation	Directrice : Mme Florence PELLEGRINI En cas d'absence ou d'empêchement, le Directeur adjoint : M. Régis GIUNTA
La Direction de la Culture	Directrice : En cas d'absence ou d'empêchement, la cheffe du service administration générale : Mme Marianne MOLLER
La Direction du Développement Economique et de l'attractivité	Directeur: M. Rémy BANULS En cas d'absence ou d'empêchement, le Directeur adjoint : M. Thierry SCHULTZ
La Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Directeur : M. Thierry BECHTEL En cas d'absence ou d'empêchement, le Directeur adjoint : M. Guillaume GENOYER
La Direction Urbanisme et Territoires	Directeur : M. Eric CHENDEROWSKY En cas d'absence ou d'empêchement, le Directeur adjoint : M. François HUSSON

Structure	Nom du titulaire et de son-sa remplaçant-e
La Direction de la Construction et du patrimoine bâti	Directeur : M. Frédéric THOMMEN En cas d'absence ou d'empêchement, le Directeur adjoint : M. Vincent COGNEE
La Direction de la Règlementation Urbaine	Directeur : M. Renaud DE MALLIARD
La Direction des Sports	Directeur : M. Jacques VERNEREY en cas d'absence ou d'empêchement, le Directeur adjoint : M. Ludovic HUCK
La Direction des Ressources Humaines	Directrice: Mme Céline VILLIERS En cas d'absence ou d'empêchement, le Directeur adjoint : M. Ariel JANIN
La Direction des Finances et de la programmation	Directrice : Mme Katell PARENT en cas d'absence ou d'empêchement, la Directrice adjointe : Mme Marion SPEGT
La Direction des Ressources logistiques	Directrice : Mme Élise BOURGON
La Direction Conseil, performance et affaires juridiques	Directeur : M. Robert RADICE
La Direction de l' Environnement et des services publics urbains	Directeur : M. Didier HOULLON, En cas d'absence ou d'empêchement, la Directrice adjointe : Mme Nathalie PASQUET
La Direction de la Communication	Directrice : Mme Rachel BELLINGUEZ En cas d'absence ou d'empêchement, la cheffe de service administration générale et ressources : Mme Sandrine KESSLER
La Direction des Relations européennes et internationales	Directeur: M. Renaud JACQUIN

pour tous actes et correspondances relevant de leur direction et, pour les marchés publics, dans la limite des actes susceptibles d'être signés par eux en vertu du tableau annexé au présent arrêté.

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Delphine JOLY, Directrice générale des services, de Monsieur Bruno KOEBEL, DGA, de Madame Julie ARANEDER, DGA, de Madame Stéphanie STRASSER, DGA, de Monsieur Guy CHEVANNE, DGA, de M. Vincent EHRHARD, Adjoint au DGA et des délégués mentionnés à l'article 5, la délégation de signature attribuée à ces derniers-ères au titre des articles 1, 2 et 3 est exercée par :

Direction Solidarités, Santé, Jeunesse	
Administration générale et ressources	Chef de service : M. Renaud MOISSON en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent LUBIN, Adjoint au chef de service, responsable ressources humaines Mme Emilie CHINON, responsable financière
Gens du voyage	Cheffe de service : Mme Sophie GAINNET Adjoint à la cheffe de service : M. Emmanuel MATHIEU
Lutte contre l'exclusion	Cheffe de service : Mme Nathalie MOUY-LECHENET En cas d'absence ou d'empêchement : Mme Daphné BURCKARD Responsable du pôle Accueil et accompagnement social : Mme Dominique ROESSLINGER- KACEM Adjointe à la responsable du pôle Accueil et accompagnement social : Mme Frédérique MARZ Coordinatrice des Aides sociales : Mme Michèle HOLTZ, Animatrice Aides sociales communales : Mme Anne KOHLER, Mme Christine KUNTZ
Département logement – FSL	Responsable du département : Mme Nathalie DUBAR-KOSTOV
Santé et autonomie	Chef de service : M. Thibault MUTEL Adjoint-e au chef de service : Mme Véronique KLEIN Dr Olivier MAYER
Jeunesse et Education Populaire	Chef de service : M. Eric FERRON Adjointe au chef de service : Mme Carine SCHLICHTIG Chargées de mission : Mme Catherine DANIERE Mme Laurence MAULER

Direction de la culture	
Administration générale et ressources	Cheffe de service : Mme Marianne MOLLER Adjointe à la cheffe de service et responsable administrative et financière : Mme Axelle GUET Responsable Ressources Humaines : M. Vincent BAPST
Action culturelle	Cheffe de service : Mme Camille GIERTLER Responsable Administratif et financier : M. Paul MACHEREL
Musées	Chef de service, directeur des musées : M. Paul LANG Administrateur : M. François PFALZGRAF
Médiathèques	Cheffe de service : Mme Anna MARCUZZI Responsable du département ressources : Mme Myriam HAMISSI, Responsable du réseau eurométropolitain : M. Arsène OTT Responsable du réseau municipal : M. Philippe MIGNARD
Conservatoire à rayonnement régional	Chef de service : M. Vincent DUBOIS Administratrice générale :
Œuvre Notre-Dame	Chef de service : M. Eric FISCHER Adjoint au chef de service : M. Eric SALMON Responsable du département Ressources : Mme Sophie KIMENAU
Archives	Cheffe de service : Mme Laurence PERRY Responsable du Département Traitement et accès au fonds : M. Benoît JORDAN Responsable du département gestion des données et documents de l'administration : Mme Carine VOGLER
TAPS	Chef de service : M. Olivier CHAPELET Responsable administrative et financière : Mme Sophie KECK
Mission Développement des publics	Responsable de la mission : Mme Brigitte GADOULEAU
Cellule Communication	Responsable de la cellule : Mme Fanny DEHLINGER

Direction des sports	
Administration générale ressources	Chef de service : M. Marc PERCEAU Adjointe au chef de service : Mme Aline RENARD NGUYEN
Vie Sportive	Chef de service: M. Christophe CELENY Adjointe au chef de service : Mme Marion GRZEGRZULKA
Patrimoine sportif	Chef de service : M. Jean-François JACOB Chef-fe de service adjoint-e :
Aqua-glisse	Chef de service : M. Sébastien GROSSE Adjoint au chef de service : M. Alexis BAYE
Direction du Développement Economique et attractivité	
Administration générale et ressources	Responsable : Mme Isabelle MICELI-COMBEAU
Marketing territorial et communication économique	Chargée de communication : Mme Cécile MARTER
Economie résidentielle et productive	Chef de service : M. Thierry SCHULTZ
Enseignement supérieur, recherche et innovation	Chef de service : M. Philippe PORTELLI
Emploi et économie solidaire	Chargée de mission : Mme Muriel VIGNON Chargée de mission : Mme Sandra GUILMIN
Direction Urbanisme et territoires	
Administration générale et ressources	Cheffe de service : Mme Isabelle MICELI-COMBEAU Cheffe de service adjointe : Mme Valérie RIVIERE
Politique de la ville	Directrice de projet : Mme Elise DIETRICH Directeur de projet adjoint : M. Simon LEYENDECKER En cas d'absence ou d'empêchement pour la certification des documents, délibérations en lien avec le NPNRU : Mme Evelyne JENNY
Géomatique et connaissance du territoire	Chef de service : M. Olivier BANASZAK Adjoint au chef de service : M. Claude UNGER

Habitat	Cheffe de service : Mme Geneviève BRUN Adjointe à la cheffe de service : Mme Lucie RODES
Police du bâtiment	Cheffe de service : Mme Cathy MULLER Adjointe à la cheffe de service : Mme Stéphanie SCHIFFLI Responsable des immeubles menaçant ruine : M. Bruno SIMEON Cheffe de projet Plan de sauvegarde et de mise en valeur : Mme Béatrice BRAU-ARNAUTY
Politique foncière et immobilière	Chef de service : M. Julien ETIENNE Adjointe au chef de service : Mme Corinne LINCONTANG- BOUDJEMA
Conduite des projets d'aménagement	Chef de service : M. François HUSSON
Aménagement du territoire et projets urbains	Chef de service : M. Guillaume SIMON en cas d'absence ou d'empêchement pour la certification des documents, délibérations et arrêtés d'enquête publique : - Mme Sophie SCHUSTER - Mme Adine HECTOR
Direction de projet rénovation urbaine	Directeur de projet : M. André UNTERSINGER
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	
Administration générale et ressources	Chef de service : M. Yves FOULON Adjointe au chef de service : Mme Aline TRES
<i>Pôle Stratégique</i>	Directeur adjoint : M. Guillaume GENOYER
Déplacements	Chef de service : M. Ronan GOLIAS Adjoint au chef de service : M. Eric FONTENIT
Stratégie et gestion du stationnement	Cheffe de service : Mme Julie KEMPEN
Programmation, études pré- opérationnelles et évaluation	Chef de service : M. Hervé ARON Adjointe au chef de service : Mme Héloïse CADET
Qualité et concertation	Chef de service : M. Pierre PICCHINENNA

<i>Pôle Opérationnel</i>	Directeur adjoint :
Aménagement espace public	Cheffe de service : Mme Colette LEYGNAC Adjoint-e à la cheffe de service : M. Quentin SCHNEIDER
Tramway et grands projets	Chef de service : M. Gilles BROCHARD Adjoint au chef de service : M. Philippe PAGENOT
Ingénierie et conception d'espaces publics	Chef de service : M. Bertrand SCHIESSER Adjoint au chef de service : M. Marc-Gilles PETER
Espaces verts et de nature	Chef de service : M. Romuald SUTTER Adjoint au chef de service: Mme Carole BASTIANELLI
Voies publiques	Chef de service : M. Marc HUNSINGER Adjoint au chef de service : M. Yann SCHAUB
Direction de la construction et du patrimoine bâti	
Administration générale et ressources	Chef de service :
Département marchés publics de la DCPB	Responsable des marchés publics : Mme Stéphanie POTIER
Département budget et comptabilité de la DCPB	Responsable finances : Mme Valérie BERG
Gestion et inventaire du patrimoine bâti	Cheffe de service : Mme Sandrine ANN
Constructions culturelles, sociales et administratives	Cheffe de service par intérim : Mme Florence MATHONAT-LEBERT
Constructions enfance-éducation-sport	Chef de service : M. Vincent COGNEE Adjointe au chef de service : Mme Frédérique MULLER
Ingénierie de la construction	Cheffe de service : Mme Hélène NATT
Maintenance bâtiment	Cheffe de service par intérim : Mme Stéphanie DIETSCH
Sécurité et réglementation urbaine	
Administration générale et ressources	Responsable: Mme Viviane DUBREUIL-VEIL
Prévention urbaine – CISPD	Chef de service par intérim : M. Thomas LANGARD
Service d'information et de régulation automatique de la circulation (SIRAC)	Chef de service : M. Yves LAUGEL

Direction de la sécurité, de la police municipale et de la surveillance de la voie publique	
Police municipale	Chef de service : M. Joseph MULLER
Surveillance de la voie publique	Cheffe de service: Mme Claudine GHISU
Direction de la réglementation urbaine	
Domaine public	Chef de service : M. Pierre NONNENMACHER
Réglementation de la circulation	Chef de service : M. Nicolas GANGLOFF
	Cheffe de service : Mme Pascale ROUILLARD-NEAU
Direction Conseil Performance et affaires juridiques	
Conseil, accompagnement et pilotage	Chef de service : M. Nicolas LIPTAK
Service juridique	Cheffe de service : Mme Karine ROSENSTIEHL Adjoint à la cheffe de service : M. Michaël GOMPEL
Service des assemblées	Cheffe de service : Mme Jeanine BUCHI Adjointe à la cheffe de service : Mme Nathalie LEGUET
Achat et Commande publique	Cheffe de service par intérim: Mme Hélène PONTIGGIA-VURPILLOT Adjointe à la cheffe de service par intérim : Mme Pauline FERNANDES-BOESCH Responsable administrative et réseaux professionnels : Mme Christa LOFFREDA Responsable du département systèmes d'information et communications : M. Philippe STEPHANUS Responsable du département marchés publics : Mme Mélodie PARKER et, en son absence, M. Luca MACHADO Responsable du département contrôle des marchés : Mme Pauline FERNANDES BOESCH
Service partenariats	Chef de service : M. Renaud GEISSMANN
Direction des ressources humaines	
Administration des ressources humaines	Cheffe de service : Mme Amélie PIROUX En son absence : Adjointe à la cheffe de service : Mme Christine GUTBIER Responsable du département de gestion des titulaires : M. Charles DRIANT Responsable du département gestion des contractuels : Mme Elodie ZELLER

Emploi et développement des compétences	Cheffe de service : Mme Evelyne KAISER-MICHEL Adjointe à la cheffe de service : Mme Pascale LIBERT Responsable du département Pilotage de l'emploi : M. Frédéric ZELLER Responsable du département Maintien et développement des compétences :
	Mme Pascale TESTUD Responsable du département Transitions et parcours professionnels : Mme Pascale LIBERT
Prévention qualité de vie au travail	Chef de service :
Médecine du travail	Cheffe du service : Mme Marie Odile STEMPFER
Service social du travail	Chef-fe du service :
Pilotage RH	Chef du service : M. Ariel JANIN Responsable du département Finances : Mme Carine JONARD Responsable du département Juridique : Mme Solen LE PERSON
Mission relations sociales	Responsable : M. Eric DERN
Direction des finances et de la programmation	
Budget et programmation	Chef de service : M. Claude MAMMOSSER
Financement et trésorerie	Cheffe de service : Mme Christelle BERNARD
Etudes financières et fiscales	Chef de service : M. Philippe LE GAND
Comptabilité	Chef de service : M. Thomas JANODY Adjoint au chef de service : M. Nicolas SCHOTT
Direction des ressources logistiques	
Administration générale et ressources	Cheffe de service : Mme Elise BOURGON Adjointe à la cheffe de service : Mme Florence TUPINIER
Moyens généraux	Chef de service par intérim : M. Vincent KUTSCH
Imprimerie	Chef de service par intérim M. Marc HAMM

Informatique	<p>Chef de service : M. Djelali HEDJERASSI Adjoint au chef de service : M. Dominique REBIERE Responsable du département infrastructures des usages du système d'information : M. Didier GUYON Responsable du département système d'information utilisateurs : Mme Christine BENOIT</p>
Parc véhicules et ateliers	<p>Chef de service : M. Benoit WEINLING Adjointe au chef de service : Mme Valérie RENNER Responsable Ressources : Mme Aurélia METZGER Responsable Département logistique : M. Patrice HOLWEG Responsable qualité sécurité environnement : Mme Valérie RENNER Responsable magasin : M. Daniel KEIL Responsable exploitation : M. Romuald SCHLAGDENHAUFEN Responsable du département maintenance :</p>
Mission achats opérationnels	<p>Chef de service : M. Bernard CLAUSS Responsable achats : Mme Virginie OSTERTAG Responsable approvisionnement : Mme Dominique FERRY Responsable contrôle qualité : Mme Annie ROMAN</p>
Direction de l'environnement et des services publics Urbains	
Administration générale et ressources	<p>Cheffe de service : Mme Josiane GOETZ Adjoint à la cheffe de service : M. Xavier DAVEZAC</p>
Gestion et prévention des risques environnementaux	<p>Chef de service : M. Laurent SIRY Adjointe au chef de service : Mme Pascaline SAMYN</p>
Eau et Assainissement	<p>Cheffe de service : Mme Anne WILHELM</p>
Collecte et valorisation des déchets	<p>Cheffe de service : Mme Sandrine GAUTHIER Adjointe à la cheffe de service : Mme Anne DEBIEN</p>

Propreté urbaine	Cheffe de service : Mme Géraldine PRUDENCE Adjoint à la cheffe de service : M. Pascal BASLER
Événement et protocole	
Administration générale et ressources	Cheffe de service Mme Sandrine KESSLER Adjointe à la cheffe de service Mme Christine BACHMANN
Protocole	Chef de service : M. Bernard ROHFRITSCH Adjointe au chef de service : Mme Mégane RUDY
Evènement	Chef de service : M. Laurent DELION Adjointe au chef de service : Mme Magali GACK
Relations européennes et internationales	
Mission Droits de l'Homme et Europe à Strasbourg	Directeur de mission : M. Guillaume DELMOTTE
Europe et projets européens	Responsable : Mme Yasmine SOULAIMANI-HARTMANN
Accueil des institutions européennes et des délégations internationales	Responsable : Mme Stéphanie STEYRER
Coopérations transfrontalières et espaces germanophones	Responsable : M. Jean-Baptiste SCHIBER
Solidarité et partenariats internationaux	Responsable : Mme Sandrine MILLET
Lieu d'Europe	Directrice : Mme Sophie COUMEL Directrice adjointe : Mme Margaux LUCAS
Missions rattachées à la Direction générale des services	
Capitale verte européenne	M. Yves ZIMMERMANN
Conseil de développement	Mme Emmanuelle PARODI
Dématérialisation	Mme Jacqueline HAESSIG
Droits des femmes et égalité de genre	Mme Sophie CLERC
Plan climat	M. Michaël LUX
Politiques partenariales	M. Gérard BELIARD
Prévention de la radicalisation	M. Eric POINSOT
Projet digital	Mme Sandrine ANDRE
Sécurité civile	Mme Kathia MISS
Temps et services innovants	Mme Joana LEVY
Wacken-Europe	M. Daniel BETZ

pour tous actes et toutes correspondances relevant de leur service et, pour les marchés publics, dans la limite des actes susceptibles d'être signés par eux en vertu du tableau annexé au présent arrêté.

Article 6 :

Délégation de signature est donnée à tous les directeurs-trices mentionnés-ées à l'article 5 du présent arrêté, à l'effet de signer les lettres d'avertissement et les arrêtés portant blâme aux agents dépendant de leur direction. En leur absence, Madame Céline VILLIERS, Directrice des ressources humaines ou Monsieur Ariel JANIN, Directeur adjoint des ressources humaines sont habilités à signer ces mêmes documents.

Article 7 :

Le présent arrêté s'applique également aux procédures de signature électronique.

Article 8 :

Cet arrêté abroge et remplace celui en date du 30 novembre 2020 en tant qu'il concerne l'Eurométropole de Strasbourg.

P.J. : tableau de délégation marchés publics.

Strasbourg, le 17 MARS 2021

Transmis en préfecture le : 17 MARS 2021
Affiché à compter du : 17 MARS 2021
Certifié exécutoire le : 17 MARS 2021
(article L 2131-1 et 2 du Code général
des collectivités territoriales)

Pia IMBS



La Présidente
par délégation

Delphine JOLY
Directrice générale des services

**Tableau de répartition des délégations de signatures des actes relatifs aux marchés publics de la Ville de Strasbourg, de l'Eurométropole de Strasbourg et de la
Fondation de l'Œuvre Notre-Dame
Mise à jour juillet 2020**

Document ou acte concerné	Délégué(s) compétent(s) pour signer les actes en fonction des seuils *				
	Directeurs			DGS/DGA	Elus
	Marchés de 0 à < 4 000 € HT	Marchés de 4 000 € HT à < 25 000 € HT	Marchés compris entre 25 000 € HT et < 90 000 € HT	Marchés compris entre 90 000 € HT et < 214 000 € HT	Marchés ≥ 214 000 € HT et marchés passés selon une procédure formalisée (appel d'offres, procédure négociée...)
Courrier de renonciation à des pénalités	Elu(e)	Elu(e)	Elu(e)	Elu(e)	Elu(e)
Acte d'engagement et ses annexes ou contrat, choix des candidats admis à présenter une offre en cas de procédure restreinte, PV d'attribution des marchés, PV de jurys, rapports de présentation des marchés, accord-cadre, convention de groupement de commandes, commandes effectuées auprès des centrales d'achat	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint / responsable de service	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)
Décision de déclaration sans suite	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)
Avenants / modifications de contrats	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)
Décision de reconduction ou de non reconduction	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement)	Elu(e)

Document ou acte concerné	Déléataire(s) compétent(s) pour signer les actes en fonction des seuils *				
	Directeurs			DGS/DGA	Elus
	Marchés de 0 à < 4 000 € HT	Marchés de 4 000 € HT à < 25 000 € HT	Marchés compris entre 25 000 € HT et < 90 000 € HT	Marchés compris entre 90 000 € HT et < 214 000 € HT	Marchés ≥ 214 000 € HT et marchés passés selon une procédure formalisée (appel d'offres, procédure négociée...)
Actes spéciaux de sous-traitance et leurs annexes remis avec l'offre	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/responsable de service 1*	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)
Actes spéciaux de sous-traitance et leurs annexes remis en cours d'exécution du marché	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint
Ordres de service à prix provisoires	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)
Certificat administratif	DGS/DGA	DGS/DGA	DGS/DGA	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)
Décisions de résiliation	DGS/DGA	DGS/DGA	DGS/DGA	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)
Garanties à première demande (décision - Art. 123 du décret 2016-360 du 25 mars 2016)	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/responsable de service 1*	DGS/DGA	Elu(e)
Mainlevées	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA	Elu(e)

Document ou acte concerné	Déléataire(s) compétent(s) pour signer les actes en fonction des seuils *				
	Directeurs			DGS/DGA	Elus
	Marchés de 0 à < 4 000 € HT	Marchés de 4 000 € HT à < 25 000 € HT	Marchés compris entre 25 000 € HT et < 90 000 € HT	Marchés compris entre 90 000 € HT et < 214 000 € HT	Marchés ≥ 214 000 € HT et marchés passés selon une procédure formalisée (appel d'offres, procédure négociée...)
Courriers d'information à des candidats dont les plis ont été reçus hors délai	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/Responsable de service des achats et de la commande publique
Courrier d'applications de pénalités / Réfaction	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA	Elu(e)
Courriers d'affermissement des tranches conditionnelles / optionnelles	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/responsable de service 1*	DGS/DGA	Elu(e)
Mises en demeure	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint
Décisions de réception de travaux, d'admission des fournitures et services	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint
Décompte général	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint

Document ou acte concerné	Déléataire(s) compétent(s) pour signer les actes en fonction des seuils *				
	Directeurs			DGS/DGA	Elus
	Marchés de 0 à < 4 000 € HT	Marchés de 4 000 € HT à < 25 000 € HT	Marchés compris entre 25 000 € HT et < 90 000 € HT	Marchés compris entre 90 000 € HT et < 214 000 € HT	Marchés ≥ 214 000 € HT et marchés passés selon une procédure formalisée (appel d'offres, procédure négociée...)
Lettres de consultation et demandes de devis	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
Courriers d'accompagnement des dossiers de consultation et récépissés de dépôt des dossiers	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
Demandes aux entreprises de compléter, préciser la teneur de leurs offres, maintenir leurs offres / mise au point, justifier leur prix (offres anormalement basses), demandes de prolongation du délai de validité des offres	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
Demandes de pièces manquantes à un candidat	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
Courriers aux candidats non retenus (ONR)	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
Lettres de notification des marchés, de leurs avenants / modifications de contrats, des accords cadres, des décisions de résiliation et des actes spéciaux de sous-traitance	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service

Document ou acte concerné	Déléataire(s) compétent(s) pour signer les actes en fonction des seuils *				
	Directeurs			DGS/DGA	Elus
	Marchés de 0 à < 4 000 € HT	Marchés de 4 000 € HT à < 25 000 € HT	Marchés compris entre 25 000 € HT et < 90 000 € HT	Marchés compris entre 90 000 € HT et < 214 000 € HT	Marchés ≥ 214 000 € HT et marchés passés selon une procédure formalisée (appel d'offres, procédure négociée...)
Réponses au contrôle de légalité préfectoral et demandes de renseignements de la DIRECCTE	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique
Réponses aux demandes de renseignements des entreprises évincées et aux demandes de communication de documents administratifs	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique
Lettres de notification des : - garanties à première demande - mainlevées de garanties	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
Ordres de service (autres qu'OSPP), bons de commandes émis en application d'un accord- cadre / marché à bons de commande	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service

Document ou acte concerné	Déléataire(s) compétent(s) pour signer les actes en fonction des seuils *				
	Directeurs			DGS/DGA	Elus
	Marchés de 0 à < 4 000 € HT	Marchés de 4 000 € HT à < 25 000 € HT	Marchés compris entre 25 000 € HT et < 90 000 € HT	Marchés compris entre 90 000 € HT et < 214 000 € HT	Marchés ≥ 214 000 € HT et marchés passés selon une procédure formalisée (appel d'offres, procédure négociée...)
Rapports d'analyse des offres	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service

DGS : directeur général des services

DGA : directeur général adjoint

Diradj = Directeur adjoint

Elu(e) : élu(e) compétent(é) en matière de marchés publics (pour mémoire)

* dans le respect des règles prévues

1* (concerne uniquement la Direction de la Mobilité et des Espaces publics et naturels et la Direction de la Construction et du Patrimoine bâti)

**ARRETE PORTANT NOMINATION
AU COLLEGE DE DEONTOLOGIE DE L'ADMINISTRATION**

La Maire de la ville de Strasbourg,
La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 bis ;
- VU la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, notamment ses articles 8 et 9 ;
- VU le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;
- VU le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat ;
- VU la délibération n° 6 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 portant délégations du Conseil à la Maire,
- VU la délibération n° 6 du Conseil de l'Eurométropole du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil à la Présidente ;

Arrête

Article 1 :

Monsieur Patrick Wachsmann, est nommé membre du collège de déontologie de l'administration pour la durée du mandat.

Article 2 :

La Directrice générale des services est en charge de la mise en œuvre du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 31 MARS 2021


P/a IMBS
Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg




Jeanne BARSEGHIAN
Maire de Strasbourg



Transmis en préfecture le : 31 MARS 2021
Affiché à compter du : 31 MARS 2021
Certifié exécutoire le : 31 MARS 2021
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)

La Présidente
par délégation

Delphine JOLY
Directrice générale des services

**ARRETE PORTANT NOMINATION
AU COLLEGE DE DEONTOLOGIE DE L'ADMINISTRATION**

La Maire de la ville de Strasbourg,
La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 bis ;
- VU la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, notamment ses articles 8 et 9 ;
- VU le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;
- VU le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat ;
- VU la délibération n° 6 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 portant délégations du Conseil à la Maire ;
- VU la délibération n° 6 du Conseil de l'Eurométropole du 15 juillet 2020 portant délégations du Conseil à la Présidente ;

Arrête

Article 1 :

Monsieur Jean-François Boff, ancien premier conseiller de la Chambre régionale des comptes, est nommé membre du collège de déontologie de l'administration pour la durée du mandat.

Article 2 :

La Directrice générale des services est en charge de la mise en œuvre du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 31 MARS 2021



Pia IMBS
Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg



Jeanne BARSEGHIAN
Maire de Strasbourg

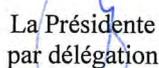


Transmis en préfecture le : 31 MARS 2021

Affiché à compter du : 31 MARS 2021

Certifié exécutoire le : 31 MARS 2021

(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités territoriales)



La Présidente
par délégation

Delphine JOLY

Directrice générale des services

La Maire

**ARRETE
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

La Maire de la ville de Strasbourg,

VU l'article L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU les arrêtés de Madame la Maire donnant délégation aux Adjoint, Adjointes, Conseillers municipaux délégués et Conseillères municipales déléguées,

VU la décision du Président de la CUS du 8 septembre 2010 relative à l'organisation générale des services de la Communauté urbaine (devenue Eurométropole le 1^{er} janvier 2015) et de la ville de Strasbourg,

Arrête

Article 1 :

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Delphine JOLY, Directrice générale des services, à l'effet de signer toutes décisions et tous actes relevant des matières n'ayant pas donné lieu à une délégation de fonctions aux adjoints, adjointes, conseillers municipaux et conseillères municipales délégué.e.s.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement des adjoints, adjointes, conseillers municipaux et conseillères municipales délégué.e.s, Madame Delphine JOLY, Directrice générale des services, reçoit délégation de signature pour toute matière faisant l'objet d'une délégation qui leur a été consentie.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Delphine JOLY, Directrice générale des services, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions que celles mentionnées aux articles 1 et 2 et au premier alinéa du présent article, à :

- Monsieur Bruno KOEBEL, Directeur général adjoint, pour tous actes et correspondances relevant des domaines suivants : achats et commande publique ; finances et programmation ; constructions et patrimoine bâti ; ressources logistiques ; ressources humaines, accompagnement humain, transformation et innovation, conseil, performance et affaires juridiques, communication, dématérialisation, projet digital, temps et services innovants,
- Madame Julie ARANEDER, Directrice générale adjointe, pour tous actes et correspondances relevant des domaines suivants : culture ; enfance et éducation ; population, élections et cultes ; solidarités, santé, jeunesse ; sports, événements, droits des femmes et égalité de genre,
- Madame Stéphanie STRASSER, Directrice générale adjointe, à compter du 1^{er} mars 2021, pour tous actes et correspondances relevant des domaines suivants : urbanisme et territoires, économie et attractivité, environnement et services publics urbains, mobilité et espaces publics et naturels, plan climat, transition énergétique, réseaux d'énergie, capitale verte européenne,
- Monsieur Guy CHEVANNE, Directeur général adjoint, pour tous actes et correspondances relevant des domaines suivants : territoires, relations européennes et internationales ; participation citoyenne ; réglementation urbaine ; sécurité, police municipale et surveillance de la voie publique, prévention urbaine, SIRAC, sécurité civile, prévention de la radicalisation violente.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Delphine JOLY, Directrice générale des services et d'un.e ou plusieurs Directeurs généraux adjoints ou Directrices générales adjointes, la délégation de signature attribuée à ces derniers au titre de l'article 3 est exercée, dans les mêmes conditions que celles prévues aux articles 1 et 2, conformément à l'ordre de priorité suivant :

Absence ou empêchement de Mme Delphine JOLY, DGS et de :	Ordre de priorité
M. Bruno KOEBEL, DGA	Mme Julie ARANEDER, DGA Mme Stéphanie STRASSER, DGA M. Guy CHEVANNE, DGA
Mme Julie ARANEDER, DGA	M. Bruno KOEBEL, DGA Mme Stéphanie STRASSER, DGA M. Guy CHEVANNE, DGA
Mme Stéphanie STRASSER, DGA	M. Bruno KOEBEL, DGA Mme Julie ARANEDER, DGA M. Guy CHEVANNE, DGA

Absence ou empêchement de Mme Delphine JOLY, DGS et de :	Ordre de priorité
M. Guy CHEVANNE, DGA	M. Vincent EHRHARD, Adjoint au DGA M. Bruno KOEBEL, DGA Mme Stéphanie STRASSER, DGA Mme Julie ARANEDER, DGA

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Delphine JOLY, Directrice générale des services, de Monsieur Bruno KOEBEL, DGA, de Madame Julie ARANEDER, DGA, de Madame Stéphanie STRASSER, DGA, de Monsieur Guy CHEVANNE, DGA, de Monsieur Vincent EHRHARD, Adjoint au DGA, la délégation de signature attribuée au titre des articles 1, 2 et 3 est exercée par :

Structure	Nom du titulaire et de son-sa remplaçant-e
Le Secrétariat général	Mme Dounia GOUDADI, Secrétaire générale adjointe
La Direction de l' Audit interne	Directeur : M. Michel REVERDY
La Direction de Mission Transition Énergétique, Renouvelable, Réseaux d'Énergie (T.E.R.R.E)	Directeur : M. Thierry WILLM
La Direction Solidarités, Santé, Jeunesse	Directrice : Mme Maud RENON En cas d'absence ou d'empêchement, le Directeur adjoint : M. Michaël HUYGHE
La Direction de la Population, des élections et des cultes	Directeur : M. Luc SCHEECK
La Direction de l' Enfance et de l'éducation	Directrice : Mme Florence PELLEGRINI En cas d'absence ou d'empêchement, le Directeur adjoint : M. Régis GIUNTA
La Direction de la Culture	Directeur-trice : En cas d'absence ou d'empêchement, la cheffe du service administration générale : Mme Marianne MOLLER
La Direction du Développement Économique et de l'attractivité	Directeur: M. Rémy BANULS En cas d'absence ou d'empêchement, le Directeur adjoint : M. Thierry SCHULTZ
La Direction Mobilité, espaces publics et naturels	Directeur : M. Thierry BECHTEL En cas d'absence ou d'empêchement, le Directeur adjoint : M. Guillaume GENOYER
La Direction Urbanisme et Territoires	Directeur : M. Eric CHENDEROWSKY En cas d'absence ou d'empêchement, le Directeur adjoint : M. François HUSSON

Structure	Nom du titulaire et de son-sa remplaçant-e
La Direction de la Construction et du patrimoine bâti	Directeur : M. Frédéric THOMMEN En cas d'absence ou d'empêchement, le Directeur adjoint : M. Vincent COGNEE
La Direction de la Sécurité, de la police municipale et de la surveillance de la voie publique	Directeur : M. Christian CUGNEY
La Direction de la Règlementation Urbaine	Directeur : M. Renaud DE MALLIARD
La Direction des Sports	Directeur : M. Jacques VERNEREY en cas d'absence ou d'empêchement, le Directeur adjoint : M. Ludovic HUCK
La Direction des Ressources Humaines	Directrice: Mme Céline VILLIERS En cas d'absence ou d'empêchement, le Directeur adjoint : M. Ariel JANIN
La Direction des Finances et de la programmation	Directrice : Mme Katell PARENT en cas d'absence ou d'empêchement, la Directrice adjointe : Mme Marion SPEGT
La Direction des Ressources logistiques	Directrice : Mme Élise BOURGON
La Direction Conseil, performance et affaires juridiques	Directeur : M. Robert RADICE
La Direction de l' Environnement et des services publics urbains	Directeur : M. Didier HOUILLON, En cas d'absence ou d'empêchement, la Directrice adjointe : Mme Nathalie PASQUET
La Direction de la Communication	Directrice : Mme Rachel BELLINGUEZ En cas d'absence ou d'empêchement, la cheffe de service administration générale et ressources : Mme Sandrine KESSLER
La Direction des Relations européennes et internationales	Directeur: M. Renaud JACQUIN

pour tous actes et correspondances relevant de leur direction et, pour les marchés publics, dans la limite des actes susceptibles d'être signés par eux en vertu du tableau annexé au présent arrêté.

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Delphine JOLY, Directrice générale des services, de Monsieur Bruno KOEBEL, DGA, de Madame Julie ARANEDER, DGA, de Madame Stéphanie STRASSER, DGA, de Monsieur Guy CHEVANNE, DGA, de Monsieur Vincent EHRHARD, Adjoint au DGA et des délégués mentionnés à l'article 5, la délégation de signature attribuée à ces derniers-ères au titre des articles 1, 2 et 3 est exercée par :

Direction Solidarités, Santé, Jeunesse	
Administration générale et ressources	Chef de service : M. Renaud MOISSON En cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent LUBIN, Adjoint au chef de service, responsable ressources humaines Mme Emilie CHINON, responsable financière
Action sociale de proximité	Cheffe de service : Mme Stéphanie CLAVERT Adjoint à la cheffe de service : M. Christophe LAVOISIER
Action sociale de proximité RSA de Strasbourg	Responsable de l'unité de gestion RSA : Mme Alexandra BALOUKA Responsables de territoires : Mme Bernadette VALENTIN Mme Maïté ELIA M. Patrick STOCK Mme Sabine BARTHELEMY Mme Béatrice HEING-SCHMIDT
Gens du voyage	Cheffe de service : Mme Sophie GAINNET Adjoint à la cheffe de service : M. Emmanuel MATHIEU
Lutte contre l'exclusion	Cheffe de service : Mme Nathalie MOUY-LECHENET En cas d'absence ou d'empêchement : Mme Daphné BURCKARD Responsable du pôle Accueil et accompagnement social : Mme Dominique ROESSLINGER-KACEM Adjointe à la responsable du pôle Accueil et accompagnement social : Mme Frédérique MARZ Coordinatrice des Aides sociales : Mme Michèle HOLTZ, Animatrices Aides sociales communales : Mme Anne KOHLER, Mme Christine KUNTZ
Département logement – FSL	Responsable du département : Mme Nathalie DUBAR-KOSTOV
Santé et autonomie	Cheffe de service : M. Thibault MUTEL Adjoint-e au chef de service : Mme Véronique KLEIN Dr Olivier MAYER

Jeunesse et Education Populaire	Chef de service : M. Eric FERRON Adjointe au chef de service : Mme Carine SCHLICHTIG Chargées de mission : Mme Catherine DANIERE Mme Laurence MAULER
Direction de la population, des élections et des cultes	
Département Ressources	Responsable ressources : Mme Danielle BRANCA
Accueil de la population	Cheffe de service : Mme Yolaine SOARES Adjointe à la cheffe de service : Mme Brigitte MARTIN
Etat-Civil et élections	Cheffe de service Mme Isabelle HISSLER LAMM Adjoint à la cheffe de service : M. Alexandre FRITZ
Funéraire	Cheffe de service : Mme Bénédicte BAUER Adjointe à la cheffe de service : Mme Anne VETTERHOEFFER
Relations avec les Cultes et mémoire	Directeur de mission : M. Jean-Michel CROS
Participation citoyenne	M. Christophe BOSCH
Direction de l'enfance et de l'éducation	
Administration générale et ressources	Cheffe de service : Mme Anne ROLLAND Responsable financier : M. Pascal BOHNERT
Inscriptions et scolarité	Cheffe de service : Mme Isabelle LANG-WACK Adjointe à la cheffe de service : Mme Cathy MANGENOT
Famille et petite enfance	Chef de service : M. Gabriel WILLINGER Adjointe au chef de service : Mme Raphaëlle DELATTRE
Périscolaire et éducatif	Chef de service : Adjointe au chef de service : Mme Elena FERRERAS
Caisse des écoles	Directrice : Mme Amélie REIMINGER

Patrimoine enfance et éducation	Chef de service : M. Jérémie LEYMARIE Adjoint au chef de service :
Direction de la culture	
Administration générale et ressources	Cheffe de service : Mme Marianne MOLLER Adjointe à la cheffe de service et responsable administrative et financière : Mme Axelle GUET Responsable Ressources Humaines : M. Vincent BAPST
Action culturelle	Cheffe de service : Mme Camille GIERTLER Responsable Administratif et financier : M. Paul MACHEREL
Musées	Chef de service, directeur des musées : M. Paul LANG Administrateur : M. François PFALZGRAF
Médiathèques	Cheffe de service : Mme Anna MARCUZZI Responsable du département ressources : Mme Myriam HAMISSI, Responsable du réseau eurométropolitain : M. Arsène OTT Responsable du réseau municipal : M. Philippe MIGNARD
Conservatoire à rayonnement régional	Chef de service : M. Vincent DUBOIS Administratrice générale :
Œuvre Notre-Dame	Chef de service : M. Eric FISCHER Adjoint au chef de service : M. Eric SALMON Responsable du département Ressources : Mme Sophie KIMENAU
Archives	Cheffe de service : Mme Laurence PERRY Responsable du Département Traitement et accès au fonds : M. Benoît JORDAN Responsable du département gestion des données et documents de l'administration : Mme Carine VOGLER
TAPS	Chef de service : M. Olivier CHAPELET Responsable administrative et financière : Mme Sophie KECK
Mission Développement des publics	Responsable de la mission : Mme Brigitte GADOULEAU
Cellule Communication	Responsable de la cellule : Mme Fanny DEHLINGER

Direction des sports	
Administration générale ressources	Chef de service : M. Marc PERCEAU Adjointe au chef de service : Mme Aline RENARD NGUYEN
Vie Sportive	Chef de service: M. Christophe CELENY Adjointe au chef de service : Mme Marion GRZEGRZULKA
Patrimoine sportif	Chef de service : M. Jean-François JACOB Chef-fe de service adjoint-e :
Aqua-glisse	Chef de service : M. Sébastien GROSSE Adjoint au chef de service : M. Alexis BAYE
Direction Urbanisme et territoires	
Administration générale et ressources	Cheffe de service : Mme Isabelle MICELI-COMBEAU Cheffe de service adjointe : Mme Valérie RIVIERE
Politique de la ville	Directrice de projet : Mme Elise DIETRICH Directeur de projet adjoint : M. Simon LEYENDECKER En cas d'absence ou d'empêchement pour la certification des documents, délibérations en lien avec le NPNRU : Mme Evelyne JENNY
Géomatique et connaissance du territoire	Chef de service : M. Olivier BANASZAK Adjoint au chef de service : M. Claude UNGER
Habitat	Cheffe de service : Mme Geneviève BRUN Adjointe à la cheffe de service : Mme Lucie RODES
Police du bâtiment	Cheffe de service : Mme Cathy MULLER Adjointe à la cheffe de service : Mme Stéphanie SCHIFFLI Responsable des immeubles menaçant ruine : M. Bruno SIMEON Cheffe de projet Plan de sauvegarde et de mise en valeur : Mme Béatrice BRAU-ARNAUTY
Politique foncière et immobilière	Chef de service : M. Julien ETIENNE Adjointe au chef de service : Mme Corinne LINCONTANG- BOUDJEMA

Conduite des projets d'aménagement	Chef de service : M. François HUSSON
Aménagement du territoire et projets urbains	Chef de service : M. Guillaume SIMON en cas d'absence ou d'empêchement pour la certification des documents, délibérations et arrêtés d'enquête publique : - Mme Sophie SCHUSTER - Mme Adine HECTOR
<i>Directions de territoire</i>	
Cronembourg, HautePierre, Poteries, Hohberg	Directrice de territoire : Mme Aurore BELOUET Directeur adjoint de territoire : Michel SCHUPP
Koenigshoffen, Montagne verte, Elsau	Directeur de territoire par intérim François DESRUES Directeur de projet NPNRU : François DESRUES
Neudorf, Deux rives	Directrice de territoire : Mme Eléna SUZAT
Conseil des Quinze, Esplanade, Bourse, Krutenau	Directrice de territoire : Mme Wanda MONHEIT
Neuhof, Meinau	Directrice de territoire : Mme Estella KLEIN Directeur de territoire adjoint / Directeur de projet NPNRU : M. Antoine DANET
Gare Kléber, Centre/Robertsau	Directeur de territoire : M. Franck CIMBARO Directeur de territoire délégué Robertsau, par intérim : M. Lassad ESSADI
Direction de projet rénovation urbaine	Directeur de projet : M. André UNTERSINGER
Direction Mobilité, espaces publics et naturels	
Administration générale et ressources	Chef de service : M. Yves FOULON Adjointe au chef de service : Mme Aline TRES
<i>Pôle Stratégique</i>	Directeur adjoint : M. Guillaume GENOYER
Déplacements	Chef de service : M. Ronan GOLIAS Adjoint au chef de service : M. Eric FONTENIT
Stratégie et gestion du stationnement	Cheffe de service : Mme Julie KEMPKEN
Programmation, études pré-opérationnelles et évaluation	Chef de service : M. Hervé ARON Adjointe au chef de service : Mme Héloïse CADET
Qualité et concertation	Chef de service : M. Pierre PICCHINENNA

<i>Pôle Opérationnel</i>	Directeur adjoint :
Aménagement espace public	Cheffe de service : Mme Colette LEYGNAC Adjoint à la cheffe de service : M. Quentin LEROUX
Tramway et grands projets	Chef de service : M. Gilles BROCHARD Adjoint au chef de service : M. Philippe PAGENOT
Ingénierie et conception d'espaces publics	Chef de service : M. Bertrand SCHIESSER Adjoint au chef de service : M. Marc-Gilles PETER
Espaces verts et de nature	Chef de service : M. Romuald SUTTER Adjointe au chef de service: Mme Carole BASTIANELLI
Voies publiques	Chef de service : M. Marc HUNSINGER Adjoint au chef de service : M. Yann SCHAUB
Direction de la construction et du patrimoine bâti	
Administration générale et ressources	Chef de service :
Département marchés publics de la DCPB	Responsable des marchés publics : Mme Stéphanie POTIER
Département budget et comptabilité de la DCPB	Responsable finances : Mme Valérie BERG
Gestion et inventaire du patrimoine bâti	Cheffe de service : Mme Sandrine ANN
Constructions culturelles, sociales et administratives	Cheffe de service par intérim : Mme Florence MATHONAT-LEBERT
Constructions enfance-éducation-sport	Chef de service : M. Vincent COGNEE Adjointe au chef de service Mme Frédérique MULLER
Ingénierie de la construction	Cheffe de service : Mme Hélène NATT
Maintenance bâtiment	Cheffe de service par intérim : Mme Stéphanie DIETSCH
Sécurité et réglementation urbaine	
Administration générale et ressources	Responsable: Mme Viviane DUBREUIL-VEIL
Prévention urbaine – CISPD	Chef de service par intérim : M. Thomas LANGARD
Service d'information et de régulation automatique de la circulation (SIRAC)	Chef de service : M. Yves LAUGEL

Direction de la sécurité, de la police municipale et de la surveillance de la voie publique	
Police municipale	Chef de service : M. Joseph MULLER
Surveillance de la voie publique	Cheffe de service: Mme Claudine GHISU
Direction de la réglementation urbaine	
Mission Strasbourg Capitale de Noël	
Domaine public	Chef de service : M. Pierre NONNENMACHER
Réglementation de la circulation	Chef de service : M. Nicolas GANGLOFF
	Cheffe de service : Mme Pascale ROUILLARD-NEAU
Direction Conseil Performance et affaires juridiques	
Conseil, accompagnement et pilotage	Chef de service : M. Nicolas LIPTAK
Service juridique	Cheffe de service : Mme Karine ROSENSTIEHL Adjoint à la cheffe de service : M. Michaël GOMPEL
Service des assemblées	Cheffe de service : Mme Jeanine BUCHI Adjointe à la cheffe de service : Mme Nathalie LEGUET
Achat et Commande publique	Cheffe de service par intérim: Mme Hélène PONTIGGIA-VURPILLOT Adjointe à la cheffe de service par intérim : Mme Pauline FERNANDES-BOESCH Responsable administrative et réseaux professionnels : Mme Christa LOFFREDA Responsable du département systèmes d'information et communications : M. Philippe STEPHANUS Responsable du département marchés publics : Mme Mélodie PARKER et, en son absence, M. Luca MACHADO Responsable du département contrôle des marchés : Mme Pauline FERNANDES BOESCH
Service partenariats	Chef de service : M. Renaud GEISSMANN

Direction des ressources humaines	
Administration des ressources humaines	Cheffe de service : Mme Amélie PIROUX En son absence : Adjointe à la cheffe de service : Mme Christine GUTBIER Responsable du département de gestion des titulaires : M. Charles DRIANT Responsable du département gestion des contractuels : Mme Elodie ZELLER
Emploi et développement des compétences	Cheffe de service : Mme Evelyne KAISER-MICHEL Adjointe à la cheffe de service : Mme Pascale LIBERT Responsable du département Pilotage de l'emploi : M. Frédéric ZELLER Responsable du département Maintien et développement des compétences : Mme Pascale TESTUD Responsable du département Transitions et parcours professionnels : Mme Pascale LIBERT
Prévention qualité de vie au travail	Chef de service :
Médecine du travail	Cheffe du service : Mme Marie Odile STEMPFER
Service social du travail	Chef-fe du service :
Pilotage RH	Chef du service : M. Ariel JANIN Responsable du département Finances : Mme Carine JONARD Responsable du département Juridique : Mme Solen LE PERSON
Mission relations sociales	Responsable : M. Eric DERN
Direction des finances et de la programmation	
Budget et programmation	Chef de service : M. Claude MAMMOSSER
Financement et trésorerie	Cheffe de service : Mme Christelle BERNARD
Etudes financières et fiscales	Chef de service : M. Philippe LE GAND
Comptabilité	Chef de service : M. Thomas JANODY Adjoint au chef de service : M. Nicolas SCHOTT

Direction des ressources logistiques	
Administration générale et ressources	Cheffe de service : Mme Elise BOURGON Adjointe à la cheffe de service : Mme Florence TUPINIER
Moyens généraux	Chef de service par intérim : M. Vincent KUTSCH
Imprimerie	Chef de service par intérim M. Marc HAMM
Informatique	Chef de service : M. Djelali HEDJERASSI Adjoint au chef de service : M. Dominique REBIERE Responsable du département infrastructures des usages du système d'information : M. Didier GUYON Responsable du département système d'information utilisateurs : Mme Christine BENOIT
Parc véhicules et ateliers	Chef de service : M. Benoît WEINLING Adjointe au chef de service : Mme Valérie RENNER Responsable Ressources : Mme Aurélie METZGER Responsable Département logistique : M. Patrice HOLWEG Responsable qualité sécurité environnement : Mme Valérie RENNER Responsable magasin : M. Daniel KEIL Responsable exploitation : M. Romuald SCHLAGDENHAUFEN Responsable du département maintenance :
Mission achats opérationnels	Chef de service : M. Bernard CLAUSS Responsable achats : Mme Virginie OSTERTAG Responsable approvisionnement : Mme Dominique FERRY Responsable contrôle qualité : Mme Annie ROMAN
Direction de l'environnement et des services publics Urbains	
Administration générale et ressources	Cheffe de service : Mme Josiane GOETZ Adjoint à la cheffe de service : M. Xavier DAVEZAC
Gestion et prévention des risques environnementaux	Chef de service : M. Laurent SIRY Adjointe au chef de service : Mme Pascaline SAMYN

Eau et Assainissement	Cheffe de service : Mme Anne WILHELM
Collecte et valorisation des déchets	Cheffe de service : Mme Sandrine GAUTHIER Adjointe à la cheffe de service : Mme Anne DEBIEN
Missions rattachées à la Direction générale des services	
Capitale verte européenne	M. Yves ZIMMERMANN
Dématérialisation	Mme Jacqueline HAESSIG
Droits des femmes et égalité de genre	Mme Sophie CLERC
Manager de centre-ville	M. Laurent MAENNEL
Plan climat	M. Michaël LUX
Politiques partenariales	M. Gérard BELIARD
Prévention de la radicalisation violente	M. Eric POINSOT
Projet digital	Mme Sandrine ANDRE
Sécurité civile	Mme Kathya MISS
Temps et services innovants	Mme Joana LEVY
Propreté urbaine	Cheffe de service : Mme Géraldine PRUDENCE Adjoint à la cheffe de service : M. Pascal BASLER
Événement et protocole	
Administration générale et ressources	Cheffe de service Mme Sandrine KESSLER Adjointe à la cheffe de service Mme Christine BACHMANN
Protocole	Chef de service : M. Bernard ROHFRITSCH Adjointe au chef de service : Mme Mégane RUDY
Evénement	Chef de service : M. Laurent DELION Adjointe au chef de service : Mme Magali GACK
Relations européennes et internationales	
Mission Droits de l'Homme et Europe à Strasbourg	Directeur de mission : M. Guillaume DELMOTTE
Europe et projets européens	Responsable : Mme Yasmine SOULAIMANI- HARTMANN
Accueil des institutions européennes et des délégations internationales	Responsable : Mme Stéphanie STEYRER

Coopérations transfrontalières et espaces germanophones	Responsable : M. Jean-Baptiste SCHIBER
Solidarité et partenariats internationaux	Responsable : Mme Sandrine MILLET
Lieu d'Europe	Directrice : Mme Sophie COUMEL Directrice adjointe : Mme Margaux LUCAS

pour tous actes et toutes correspondances relevant de leur service et, pour les marchés publics, dans la limite des actes susceptibles d'être signés par eux en vertu du tableau annexé au présent arrêté.

Article 7 :

Délégation de signature est donnée à tous les directeurs-trices mentionnés-ées à l'article 5 du présent arrêté, à l'effet de signer les lettres d'avertissement et les arrêtés portant blâme aux agents dépendant de leur direction. En leur absence, Madame Céline VILLIERS, Directrice des ressources humaines ou Monsieur Ariel JANIN, Directeur adjoint des ressources humaines sont habilités à signer ces mêmes documents.

Article 8 :

Le présent arrêté s'applique également aux procédures de signature électronique.

Article 9 :

Cet arrêté abroge et remplace celui en date du 30 novembre 2020 en tant qu'il concerne la ville de Strasbourg.

P.J. : tableau de délégation marchés publics.

Strasbourg, le 19 MARS 2021

Transmis en préfecture le : 19 MARS 2021
Affiché à compter du : 19 MARS 2021
Certifié exécutoire le : 19 MARS 2021
(article L 2131-1 et 2 du Code général des collectivités territoriales)

Jeanne BARSEGHIAN

La Maire
par délégation

Delphine JOLY
Directrice générale des services



Tableau de répartition des délégations de signatures des actes relatifs aux marchés publics de la Ville de Strasbourg, de l'Eurométropole de Strasbourg et de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame
Mise à jour juillet 2020

Document ou acte concerné	Déléataire(s) compétent(s) pour signer les actes en fonction des seuils *			Elus	
	Directeurs				DGS/DGA
Document ou acte concerné	Marchés de 0 à < 4 000 € HT	Marchés de 4 000 € HT à < 25 000 € HT	Marchés compris entre 25 000 € HT et < 90 000 € HT	Marchés compris entre 90 000 € HT et < 214 000 € HT et marchés passés selon une procédure formalisée (appel d'offres, procédure négociée...)	Elus
Courrier de renonciation à des pénalités	Elu(e)	Elu(e)	Elu(e)	Elu(e)	Elu(e)
Acte d'engagement et ses annexes ou contrat, choix des candidats admis à présenter une offre en cas de procédure restreinte, PV d'attribution des marchés, PV de jurys, rapports de présentation des marchés, accord-cadre, convention de groupement de commandes, commandes effectuées auprès des centrales d'achat	DGS/DGA/Directeur / Directeur adjoint / responsable de service	DGS/DGA/Directeur / Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur / Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)
Décision de déclaration sans suite	DGS/DGA/Directeur / Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur / Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur / Directeur adjoint	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)
Avenants / modifications de contrats	DGS/DGA/Directeur / Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur / Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur / Directeur adjoint	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)
Décision de reconduction ou de non reconduction	DGS/DGA/Directeur / Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur / Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur / Directeur adjoint	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement)	Elu(e)

Déléataire(s) compétent(s) pour signer les actes en fonction des seuils *				Directeurs		DGS/DGA	Elus
Document ou acte concerné		Marchés de 0 à < 4 000 € HT	Marchés de 4 000 € HT à < 25 000 € HT	Marchés compris entre 25 000 € HT et < 90 000 € HT	Marchés compris entre 90 000 € HT et < 214 000 € HT	Marchés ≥ 214 000 € HT et marchés passés selon une procédure formalisée (appel d'offres, procédure négociée...)	
		DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)	
Actes spéciaux de sous-traitance et leurs annexes remis avec l'offre		DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	
Actes spéciaux de sous-traitance et leurs annexes remis en cours d'exécution du marché		DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)	
Ordres de service à prix provisoires		DGS/DGA	DGS/DGA	DGS/DGA	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)	
Certificat administratif		DGS/DGA	DGS/DGA	DGS/DGA	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)	
Décisions de résiliation		DGS/DGA	DGS/DGA	DGS/DGA	DGS/DGA (en cas d'absence ou d'empêchement du DGS)	Elu(e)	
Garanties à première demande (décision - Art. 123 du décret 2016-360 du 25 mars 2016)		DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA	Elu(e)	
Mainlevées		DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA	Elu(e)	

Déléataire(s) compétent(s) pour signer les actes en fonction des seuils *				Elus
Directeurs				DGS/DGA
Document ou acte concerné	Marchés de 0 à < 4 000 € HT	Marchés de 4 000 € HT à < 25 000 € HT	Marchés compris entre 25 000 € HT et < 90 000 € HT	Marchés compris entre 90 000 € HT et < 214 000 € HT et procédure formalisée (appel d'offres, procédure négociée...)
	Courriers d'information à des candidats dont les plis ont été reçus hors délai	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint / responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ Responsable de service des achats et de la commande publique
Courrier d'applications de pénalités / Réfaction	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	Elu(e)
Courriers d'affermissement des tranches conditionnelles / optionnelles	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	Elu(e)
Mises en demeure	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint
Décisions de réception de travaux, d'admission des fournitures et services	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint
Décompte général	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint/ responsable de service 1*	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint	DGS/DGA/Directeur/ Directeur adjoint

Déléataire(s) compétent(s) pour signer les actes en fonction des seuils *				
Document ou acte concerné	Directeurs		DGS/DGA	Elus
	Marchés de 0 à < 4 000 € HT	Marchés de 4 000 € HT à < 25 000 € HT	Marchés compris entre 25 000 € HT et < 90 000 € HT	Marchés compris entre 90 000 € HT et < 214 000 € HT
Document ou acte concerné	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	Marchés ≥ 214 000 € HT et marchés passés selon une procédure formalisée (appel d'offres, procédure négociée...)
Lettres de consultation et demandes de devis	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
Courriers d'accompagnement des dossiers de consultation et réceptionnés de dépôt des dossiers	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
Demands aux entreprises de compléter, préciser la teneur de leurs offres, maintenir leurs offres / mise au point, justifier leur prix (offres anormalement basses), demandes de prolongation du délai de validité des offres	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
Demands de pièces manquantes à un candidat	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
Courriers aux candidats non retenus (ONR)	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
Lettres de notification des marchés, de leurs avenants / modifications de contrats, des accords cadres, des décisions de résiliation et des actes spéciaux de sous-traitance	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service

Déléataire(s) compétent(s) pour signer les actes en fonction des seuils *					
Document ou acte concerné	Directeurs			DGS/DGA	Elus
	Marchés de 0 à < 4 000 € HT	Marchés de 4 000 € HT à < 25 000 € HT	Marchés compris entre 25 000 € HT et < 90 000 € HT	Marchés compris entre 90 000 € HT et < 214 000 € HT	Marchés ≥ 214 000 € HT et marchés passés selon une procédure formalisée (appel d'offres, procédure négociée...)
Réponses au contrôle de légalité préfectoral et demandes de renseignements de la DIRECCTE	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique
Réponses aux demandes de renseignements des entreprises évincées et aux demandes de communication de documents administratifs	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service des achats et de la commande publique
Lettres de notification des : - garanties à première demande - mainlevées de garanties	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
Ordres de service (autres qu'OSPP), bons de commandes émis en application d'un accord- cadre / marché à bons de commande	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service

Document ou acte concerné	Déléataire(s) compétent(s) pour signer les actes en fonction des seuils *		
	Directeurs		
	Marchés de 0 à < 4 000 € HT	Marchés de 4 000 € HT à < 25 000 € HT	Marchés compris entre 25 000 € HT et < 90 000 € HT
	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
		Marchés compris entre 90 000 € HT et < 214 000 € HT	Marchés ≥ 214 000 € HT et marchés passés selon une procédure formalisée (appel d'offres, procédure négociée...)
		DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service
Rapports d'analyse des offres	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service	DGS / DGA / Directeur / Diradj / Responsable de service

DGS : directeur général des services

DGA : directeur général adjoint

Diradj = Directeur adjoint

Elu(e) : élu(e) compétent(e) en matière de marchés publics (pour mémoire)

* dans le respect des règles prévues

1* (concerne uniquement la Direction de la Mobilité et des Espaces publics et naturels et la Direction de la Construction et du Patrimoine bâti)